



## **ATTESTATION**

Je soussigné Alain DUBREUCQ, Maire, atteste :

- avoir fait procéder à l'affichage de l'avis de consultation du public concernant la demande d'exploitation d'une usine d'enrobés à chaud qui sera située Avenue de la Fosse 13 sur le territoire de Sains-en-Gohelle ;
- à laisser à disposition du public le dossier y référant.

Fait à Sains-en-Gohelle, le 15 février 2021

Délivrée à toutes fins utiles et faire valoir ce que de droit,



**Alain DUBREUCQ,**

Maire de Sains-en-Gohelle

DEPARTEMENT DU  
PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE  
LENS

VILLE DE  
SAINS-EN-GOHELLE

L'an deux mille vingt et un, le huit avril à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINS-EN-GOHELLE s'est réuni à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Alain DUBREUCQ, Maire, en suite de la convocation en date du trente-et-un mars deux mille vingt et un.

**PRESENTS** : M. Alain DUBREUCQ, Maire, M. Jean HAPPIETTE, M. Philippe DUCARIN, Mme Martine HAUSPIEZ, Mme Christelle CZECH, M. Dimitri RABEHI, Mme Véronique VOLCKAERT, Mme Annie CARLUS, Mme Dominique CAVIGNAUX, Mme Dorise TRANAIN, M. Bruno FIEVET, M. Rémi FOMBELLE, M. Maurice DEBAY, Mme Georgia LAURIER, M. Marcel MARQUETTE, Mme Daisy AZZIA, M. Laurent DUBOIS, Mme Isabelle DELCOURT, Mme Alexandra DEHOUCK, M. Mickaël RONIAUX, M. Jean-Jacques CAPELLE, Mme Joëlle PLUCHART, M. Joël GREVET, M. Michel STACKOWIAK.

**CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNE POUVOIR** : M. Rodolphe GRADISNIK (à M. HAPPIETTE), M. Christophe LESUR (à Mme CZECH), Mme Cathy AVIEZ (à M. DUBREUCQ), M. Jean-Pascal OPIGEZ (à Mme CARLUS), M. Bernard RZEPA (à M. CAPELLE).

M. Rémi FOMBELLE a été désigné Secrétaire de séance.

<b>Conseillers municipaux en exercice</b>	<b>: 29</b>
<b>Conseillers municipaux présents</b>	<b>: 24</b>
<b>Conseillers municipaux ayant donné procuration</b>	<b>: 05</b>

Vu la demande déposée par la S.A.S ARTOIS ENROBES en vue de l'enregistrement d'une usine d'enrobés sur la commune de SAINS-EN-GOHELLE, Avenue de la Fosse 13,

Vu l'avis initial formulé par le Conseil Municipal en sa séance du 25 février 2021,

Vu les résultats de la consultation citoyenne au sujet du changement de lieu d'activité de cette usine, à savoir : 704 voix contre et 54 voix pour,

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis défavorable sur le projet d'exploitation d'une usine d'enrobés sur la commune de SAINS-EN-GOHELLE suite aux résultats de la consultation citoyenne. Cette délibération annule et remplace la délibération 2021-16 du 25 février 2021.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

**Objet : Avis sur le  
projet d'exploitation  
d'une usine  
d'enrobés**

**Délibération 2021- 44**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en sous-  
préfecture

Ainsi fait et délibéré  
Pour extrait conforme  
Le Maire,  
Alain DUBREUCQ



Signé par : Alain DUBREUCQ  
Date : 09/04/2021  
Qualité : Maire de la Commune de SAINS-EN-GOHELLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU  
PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE  
LENS

VILLE DE  
SAINS-EN-GOHELLE

**Objet : Avis sur le  
projet d'exploitation  
d'une usine  
d'enrobés à chaud**

**Délibération 2021-16**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en sous-  
préfecture

Envoyé en préfecture le 18/03/2021

Reçu en préfecture le 19/03/2021

Affiché le

SLO

ID : 062-216207373-20210215-2021\_16\_1-DE

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 25 février 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq février à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINS-EN-GOHELLE s'est réuni à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Alain DUBREUCQ, Maire, en suite de la convocation en date du dix-sept février deux mille vingt et un.

**PRESENTS** : M. Alain DUBREUCQ, Maire, M. Jean HAPPIETTE, M. Philippe DUCARIN, Mme Martine HAUSPIEZ, M. Rodolphe GRADISNIK, M. Dimitri RABEHI, Mme Véronique VOLCKAERT, Mme Dominique CAVIGNAUX, Mme Dorise TRANAIN, Mme Annie CARLUS, M. Bruno FIEVET, M. Rémi FOMBELLE, M. Christophe LESUR, Mme Cathy AVIEZ, M. Maurice DEBAY, Mme Georgia LAURIER, Mme Daisy AZZIA, M. Laurent DUBOIS, Mme Isabelle DELCOURT, M. Jean-Pascal OPIGEZ, M. Jean-Jacques CAPELLE, M. Bernard RZEPA, M. Joël GREVET, M. Michel STACKOWIAK.

**CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNE POUVOIR** : Mme Christelle CZECH (à M. Alain DUBREUCQ), M. Marcel MARQUETTE (à Mme Véronique VOLCKAERT), Mme Alexandra DEHOUCK (à M. Jean HAPPIETTE), M. Bernard RZEPA (à M. Jean-Jacques CAPELLE).

**ABSENTS** : Mme Joëlle PLUCHART.

M. Rémi FOMBELLE a été désigné Secrétaire de séance.

<b>Conseillers municipaux en exercice</b>	<b>: 29</b>
<b>Conseillers municipaux présents</b>	<b>: 24</b>
<b>Conseillers municipaux ayant donné procuration</b>	<b>: 04</b>

La S.A.S PAS-DE-CALAIS ENROBES, dont le siège social est situé 720, rue Louis Breguet à CALAIS, a présenté une demande en vue de l'enregistrement d'une usine d'enrobés à chaud sur la commune de SAINS-EN-GOHELLE, Avenue de la Fosse 13. Cette demande sera soumise à la consultation du public entre le 8 mars et le 8 avril 2021 et le Conseil Municipal doit émettre un avis sur ce projet. La société PAS-DE-CALAIS ENROBES est une filiale détenue intégralement par le groupe EUROVIA. Elle affectera sept employés sur le site de SAINS-EN-GOHELLE, en CDI et à temps plein, qualifiés pour la conduite de ce type d'exploitation. Un délégué Qualité, Prévention et Environnement sera affecté au suivi de ce site et supervisera les systèmes de management de la prévention et de l'environnement qui seront mis en place dès que l'usine sera en exploitation. L'ensemble du personnel effectuera des sessions de formation régulières destinées à le former et le sensibiliser aux exigences du métier. Dans la région Hauts-de-France, le groupe EUROVIA produit près de 5 millions de tonnes de matériaux par an au sein d'une trentaine d'unités industrielles, et produit au total près de 1,5 millions de tonnes d'enrobés par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la majorité sur le projet d'exploitation d'une usine d'enrobés à chaud sur la commune.

<b>Pour</b>	<b>: 24</b>
<b>Contre</b>	<b>: 04</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 00</b>

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ainsi fait et délibéré pour extrait conforme  
Le Maire, Alain DUBREUCQ

Signé par : Alain DUBREUCQ  
Date : 19/03/2021  
Qualité : Maire de la Commune de SAINS-EN-GOHELLE  
EN-GOHELLE





## RESULTAT DE L'AVIS DE LA POPULATION

### Projet de déménagement de la Centrale d'Enrobés

*Dépouillement réalisé le Vendredi 2 Avril 2021 – 16h45  
en Mairie en présence d'élus et de techniciens de la Ville*

Nombre de bulletins déposés (sur 2800 bulletins distribués)	Nombre de Personnes dans les Foyers	OUI POUR LE PROJET	NON POUR LE PROJET
351	758	54 voix	704 voix
12,54 %	X	7,12 %	92,88 %

*Les bulletins sont disponibles en Mairie sur demande au Pôle « Service à la Population »  
[servicealapopulation@sains-en-gohelle.fr](mailto:servicealapopulation@sains-en-gohelle.fr) – Tél. : 03 21 44 94 00*

Le Maire de SAINS en GOHELLE  
Alain DUBREUCQ



REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS

COMMUNE (S) DE SAINS-EN-GHELLE (62114)

REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE  
( CONSULTATION DU PUBLIC )

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

relatif : au projet d'exploiter une usine d'emboîs à chaud  
située Avenue de la Fosse 13 - 62114 SAINS-EN-GHELLE.

.....

.....

.....

.....

.....

**OBJET DE L'ENQUÊTE :**

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**ARRÊTÉ D'OUVERTURE D'ENQUÊTE :**

Arrêté n° \_\_\_\_\_ en date du : \_\_\_\_\_ de Monsieur le Maire de : \_\_\_\_\_  
de M. le Préfet de : \_\_\_\_\_  (1)  
\_\_\_\_\_  (1)

**COMMISSAIRE ENQUÊTEUR désigné par le Président du Tribunal Administratif :**

M. : \_\_\_\_\_  
Profession : \_\_\_\_\_

Durée de l'enquête : \_\_\_\_\_  
Date d'ouverture : du : \_\_\_\_\_ au : \_\_\_\_\_  
Les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
" \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_  
" \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_

**REGISTRE D'ENQUÊTE :**

Comportant \_\_\_\_\_ feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à : \_\_\_\_\_

**RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :**

Seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : \_\_\_\_\_ aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux.

**RÉCEPTION DU PUBLIC PAR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :**

Le commissaire enquêteur recevra le public :  
Le \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
" \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_  
" \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_

) Cocher la case correspondante.

PREMIÈRE JOURNÉE

Le 12/03/2021 de \_\_\_\_\_ heures à \_\_\_\_\_ heures

OBSERVATIONS DE M. PINET : Hervé : Non à cette installation : assez de poids lourds, de jets, de passivités, de bruits... Sans parler de la pollution invisible : NOx, autres rejets caractéristiques liés aux déchets du pétrole travaillés à chaud. Nos routes, nos pavans et ceux de nos enfants risquent déjà assez avec le trafic existant.

Pouvons nous encore consommer des légumes de nos jardins avec une telle pollution, ces jets ?

Quid de la dépréciation des maisons à proximité...

A l'heure où nous parlons de développement durable, stoppons ce projet désastreux ; Sans en Belgique à eu pas besoin !

Le 15 Mars 2021

Observations de M<sup>rs</sup> BOIS + LESERT + THUMEREL

Ces usines sont critiquées, pointées du doigt sur tout le territoire par ces :

Page 140 38 camions entrés et sortis qui ne sont pas visibles actuellement - alors qu'il est prévu au bas mot 90 camions - puisque 220000 tonnes sont prévues - une seule voie de 3.

220000T entrées + 220000T sorties ; entrées et sorties des camions sont un camion toutes les 7 minutes cela va créer une pollution massive et plus importante

les rejets auto contrôlés, ils ne vont pas donner des documents qui leurs seraient fournis.

Pos de prise de mesure des rejets sur les territoires

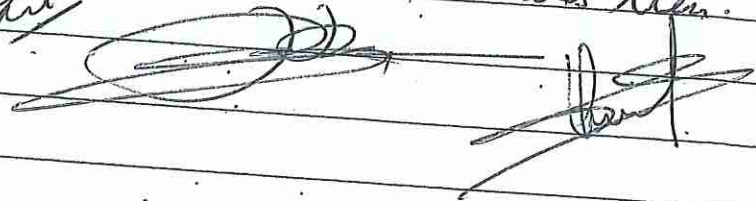
environnants, seulement des projections infondées qui seraient nécessairement imparfaites

Il n'y aura aucune création d'emplois

les odeurs de brûlé seront limitées et les habitations  
relativement éloignées des points d'émission. or actuellement  
cela est déjà perçu pour l'ancienne usine et dénoncé  
par les riverains de toutes ces usines en fonte.

la concentration est limitée aux zones limitrophes, mais  
pas à un rayon de 4 km autour du site : Barlin, ~~Barlin~~  
Noer les mines, Nozingoube. cela est très restreint  
l'enquête est faite durant les 4 week-ends de confinement  
et le coupe feu.

Nous ne laisseront pas s'installer une usine empoisonner  
nos enfants, nos terres, nous ne lâcherons rien.

Cpt  


Le 15 mars 2021

Observations de M<sup>me</sup> Thumerel Audrey

La non-information de la mairie de Sains  
en Gohelle m'amène à me poser des  
questions sur ce projet, dont la demande  
d'implantation tombe dans ce contexte sanitaire  
particulier avec coupe feu et confinement le  
week-end. Après lecture du dossier de demande  
d'enregistrement du projet, plusieurs points  
m'interpellent. la fréquence des camions, l'  
autocontrôle de l'entreprise concernant les  
fumées rejetées, la proximité avec les  
2 habitations en ras de terrain ainsi  
qu'avec la quinzaine d'écoles des  
2 communes avoisinantes, la crèche, les  
stades, les collèges... La non-implantation



de cette centrale permettra le démantèlement de l'ancienne. D'autres sites sont disponibles afin de préserver au maximum les populations aux alentours. Je suis donc tout à fait contre ce projet d'implantation d'une centrale d'enrobés dans la commune de Sains-en-Gohelle.



Observation de M<sup>me</sup> ~~Glass~~ Emmanuelle

Je suis contre le projet et l'implantation de l'usine d'enrobés qui doit voir le jour à Sains-en-Gohelle prochainement pour les raisons suivantes :

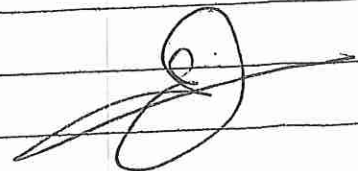
et nuisances sonores et olfactives trop méconnues et proximité avec les maisons (perte financière sur la valeur de nos maisons)

l'impacte sur l'environnement sont estimés par des simulations informatiques

à auto contrôle de l'usine

à polluer de nos terres et de l'aire

clonale totale d'informas de la mairie de Sains-en-Gohelle !



Observations de M<sup>r</sup> SEMAIN Anthony

Si le projet est un transfert, rénomination de l'usine "Artois Enrobés" qui deviendrait "Par de Calais Enrobés" pourquoi ne pas rester au même endroit ? En

effet il est prévu une installation sur 6 Hectares, actuellement Ankois eurosibis "doit faire à peu près cela"

• Page 2 " Sur l'ensemble du site, près de 12 150 m<sup>2</sup> d'espaces verts..." PROBLÈME en pièce jointe n°18 / 1.3 soit on nous parle de "création d'uniform 11 110 m<sup>2</sup> d'espaces verts"

• page 8 "Est-il concerné par des nuisances olfactives?" Réponse → NC "les odeurs de bitume & d'eurobès seront limitées à les habitations Relativement éloignées des points d'émission"

• Pièce jointe n°6 / Chapitre II : Implantation & aménagement "L'Usine d'eurobès sera distante de plus de 100 m des premières habitations" Mais sur le plan de Masse du projet (P5 m°3) 2 habitations sont collées sur site. Parle t-on de 100 m du site ou de la cheminée dans ce cas là ?

J'ai également des doutes quant à "l'auto-surveillance"

Je m'interroge sur le fait que le maire d'Heuclin ne soit pas au courant de ce projet alors que sa commune est limitrophe à l'usine

Peut-on avoir une réunion d'information

Rapidement pour expliquer le projet à la population

observateurs de Mr Didier Liou.

Je me joins aux personnes ayant mis les observations pré-citées, et suis tout à fait de leur avis et je rajouterais le fait que nos maires perdraient de leur valeur (cas de revente) et par conséquent rebuterait beaucoup de personnes à venir s'installer dans notre commune de Sains-en-Gohelle... même celles limitrophes ! Ce serait dommage d'avoir une ville qui ressemblerait à une

zone industrielle (9)

le 16/03/2021

observation de M<sup>e</sup> De Moyache Frédérique  
et la qualité de vie ??? déjà que  
Sains est une commune sinistrée visuellement  
par rapport à la dégradation du parc  
Immobilier de maisons et etc si on nous  
ajoute des odeurs Nauséabondes, de la pollution  
et du bruit autant de nuisances de la  
commune III Non à cette entreprise  
qui va détruire la qualité de notre  
vie

le 16/03/2021

Non à l'usine de bitume à Sains en Gohelle  
pour les raisons suivantes =

- Pollution de l'air et de l'eau
- Effets néfastes pour la santé, allergies,  
poussières, cancers
- Nuisances sonores = passages intenses  
de camions
- Perte financière sur la valeur de nos  
maisons
- manque d'information de la  
municipalité de Sains en Gohelle

Jean Marie THUMEREL

le 16/03/2021 Mme Thumerel Jean-Marc

Je tiens à remercier le Maire d'Essen-Loupigny

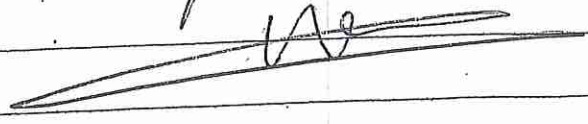
grâce à qui j'ai appris ce projet qui datait de 2014.  
Je déplore le manque d'informations aux Sainvois  
et Sainvoises

Je suis entièrement contre ce projet qui miera  
aux communes environnantes Laine, Hesseu -  
Bourguign - des. double. cloaca. Bierlin - Muzungarb  
Bully selon la vitesse et la direction des vents -  
au niveau : sanitaire - nuisances sonores et  
olfactives - végétation impactée donc nuisances aux  
dépréciation de marché immobilier. Attention  
aux écoles espaces verts à proximité à vol  
d'oiseau de cette possible ou pas centrale d'écrober  
sur 6 hectares rive Cornille.  
démolition des routes reliant à la rocade  
suite aux passages intensifs des camions.

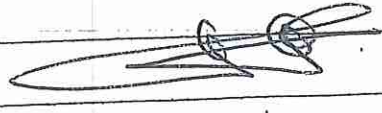
Observation - M. ALMERAS (SAINS en 60100)

Benjamin, je suis contre le développement de l'usine  
d'usiné à chaud. En effet, si elle a existé déjà, son  
développement et le fort coût de modernisation est rétro  
pour produire plus. le va et vient de camions  
n'est sûrement pas en plus écologique pour la  
commune - Nous avons aussi une société de Beton  
très polluante ; cela ne semble pas à propos, que  
d'agrandir une telle usine - Surtout que nous  
connaissons aujourd'hui beaucoup plus les  
effets de substances nocives et cancérigènes et  
aussi en caractère irritant de ces matériaux.  
Ainsi le Benzopyrène produit par la benzène  
est clairement reconnu par l'INRS comme cancérigène  
Or, on sait que le contrôle de usines et usines par  
des experts pays et mandats par eux ; pas donné au contrôle public

Les nuisances de cette société sont réelles.  
 Mais alors quel gain → les d'emplois perdus ?  
 La mise en danger de la population à moyen terme,  
 une réunion publique me semble être indispensable  
 pour expliquer le projet.  
 Pensez à la santé de nos enfants.



Je soussigné Monsieur Félix Guillaume employé chez Airbus  
 exprime son avis favorable à la nouvelle centrale.

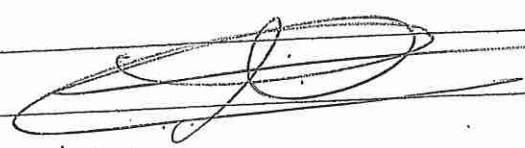


Je soussigné Monsieur Dubois Gregory employé chez Airbus  
 exprime son avis favorable à la nouvelle centrale



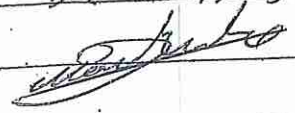
26 18 MARS 2021

M SZCZESNIAK Michel donne son avis  
 favorable pour la nouvelle centrale d'essais



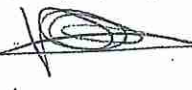
26 18 MARS 2021

M R MOZNIARUK PATRICK donne avis FAVORABLE  
 pour la nouvelle centrale d'essais  
 sans vote conseil



18/03/2021 contre la centrale d'essais

- CLEMENT NATHALIE
- CLEMENT THIERRY
- CLEMENT QUENTIN
- CLEMENT FLORINE



Le 18/03/21:

OBSERVATIONS de M<sup>lle</sup> HALEBA Morgane

Je souhaite faire part de mon désaccord concernant le projet d'usine d'enrobage qui est, selon moi, trop polluant, mauvais pour la planète, cela générera des risques sur la santé, ayant un enfant en bas âge, je ne veux prendre aucun risque et agir contre cette production néfaste.

Le 18/3/21

Je soussigne Madame FACION Josette et je suis contre l'usine d'enrobage

Le 18/3/21

Je soussigne Madame LANNOYE Claire et je suis contre la construction de la nouvelle centrale (qui habite déjà derrière la première usine (Antoin enrobes), qui est déjà très polluante!!!! et qui est très bruyante...

LANNOYE

Le 18/3/2021

je soussigne Monsieur Dymny Sylvain et je suis contre le projet de l'usine d'enrobes pour plusieurs raisons

- \* pollution de l'air et de mes terres
- \* perte financière sur la valeur de ma maison
- \* risque de problème de santé
- \* ne plus profiter de mon jardin

Je soussigné Madame Bady Patricia (épouse de la SARL SDB)  
déclare être pour l'USINE d'ENROBES. ~~le 20/03/21~~ le 20/03/21

JE SOUSCRIS GÉNÉRALISTE BEAUMONT JACQUES être  
contre de CETTE USINE ARTOIS ENROBES  
DÉJÀ NAISSANCES DES ROTATIONS CAMIONS  
MA MAISON AVEJ HABITE DEVANT CETTE  
ENTREPRISE CERA DÉVALUÉE ET TRAVAIL  
DU MAL À LA REVENDRE AU PRIX ESTIMÉ 10% - 3.21  
50 RUE CORNEILLE SAINSENGHEE  
MR DECOIX ANDRÉ MON VOISIN NON À LA CENTRALE

Je soussigné MR JOËL BERTY - Cogérant de la Sarl SDB et sous traitant  
pour la centrale "ARTOIS ENROBES", habitant sains, déclare être favorable  
pour la construction de la nouvelle centrale (remplaçant l'autre). Ne pas  
oublier que le macadam équipant nos routes vient de "ARTOIS ENROBES"  
en outre la centrale existe depuis 40 ans ! Les gens veulent une voirie  
en bon état mais que l'enrobé vienne de chine :) ~~19~~ 19/03/21

Je soussigné M FOLLET J. Christophe Sous traitant de  
Artois enrobés déclare être pour la Renovation  
de artois: enrobés ~~le 20/03/21~~ 20/03/21

Je soussigné M<sup>me</sup> GRABARZ Annie fait  
savoir ainsi que mon mari Stanis GRABARZ  
Stanis, que nous sommes absolument  
contre le projet de l'installation de l'usine  
Hélais emb enrobés sur de l'ancienne fosse 13,  
nous habitons 22 rue Voltaire  
Nous ne voulons pas de cette pollution  
19. mars 2021 Bill Gallay





Je soussigné être contre l'implantation  
de l'usine à goudron

*[Signature]*

Je suis contre l'implantation de cette  
usine, les risques sont particulièrement  
maux pour la santé / goudron / qui  
peut provoquer des cancers

le 21-03-2021

BUTER Jean-Louis

*[Signature]*

Je soussigné M<sup>r</sup> PIETRZA Philippe  
être contre l'implantation de l'usine  
à goudron.

*[Signature]*

Je soussigné être contre ce projet  
dansque

Je soussigné Mme Guentini Marie-Josée  
être contre l'implantation de  
l'usine à goudron

Mme Guentini

Je soussigné M<sup>r</sup> GANCARI Stéphane être pour la  
nouvelle centrale d'ennobles

*[Signature]*

Je soussigné, M. BERNARD Bernard Demerant  
à résidence Le Centre d'Essai 6214 - Sans en  
Gohelle être contre l'implantation de l'Usine  
d'Essai à la fosse 13  
Casse Odeur et Camions selon la période, tournant  
très tôt vers 5H du matin

Je soussigné M. COPIN Jacqueline être contre  
l'implantation de l'usine à Goudron

Je soussignée ISABELLE GROWIER ep CARON  
m'oppose au projet d'implantation de  
l'usine d'essai près fosse 13

Je soussigné M. MARCARD Laurent être contre  
l'implantation de l'usine à Goudron.

M. M. M.

Je soussignée ebb<sup>m</sup> VAUCAPPEL Lucienne être  
contre l'implantation de l'usine près de la fosse 13  
Vaucappel.

Je soussigné M. HERBAS Ferdinand, demeurant  
à la rue de Camarès à Sans-a-Gohelle  
être farouchement opposé à l'implantation de cette  
nouvelle usine d'essai près la commune.  
Cordialement.

LECLÉROUX Marie Claude  
24, rue de Normandie - contre ces nuisances

Je soussignée, Rachèle Gualdini, déclare être contre  
le projet d'implantation de cette usine, crainte de  
nuisances (bruit, odeurs, retombées chimiques...)

Je soussigné M<sup>r</sup> Lemaire Dominique sous traitant de  
Artois Enrobés déclare être pour la réinstallation  
de Artois Enrobés

Je soussigné M<sup>r</sup> Dubois Vincent sous traitant  
d'Artois Enrobés être favorable à l'implantation  
de la nouvelle usine.

Je soussigné M<sup>r</sup> Freddy GOZD  
Habitant près du projet, hostile à cette  
réinstallation, proche des Habitations, bruit,  
odeurs, passage et une multitude de chemin  
font tenir compte du fait que le secteur  
est très habitée

Je soussignée M<sup>e</sup> LEROY France Christine  
être en DESACCORD à l'implantation  
de la nouvelle usine

Je soussigné Madame Delebray déclare être en  
Désaccord avec l'implantation de l'usine  
d'entobé

~~Delebray~~

Je soussignée G.oy. Jamine me suis  
pas d'accord pour l'implantation de  
l'usine d'entobé

G.oy

Residente au 12 Rue Racine, je m'oppose totalement  
à l'implantation de cette usine qui va gêner  
un trafic déjà trop important et dangereux.

Mme BOURDREZ M Françoise

~~Bourdrez~~

Je soussignée BOURDREZ Marie-Noëlle  
déclare être CONTRE le projet d'implantation  
d'usine de la fosse 13.

~~Bourdrez~~

Je soussignée Delphine J. Guy déclare  
être pour cette nouvelle centrale

J. Guy

Je soussigné LANNOTE Eric déclare être favorable  
à la construction de cette centrale par la préservation de  
son emploi (usine déjà existante)

LANNOTE

Le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

Le délai d'enquête étant expiré,  
je, soussigné, \_\_\_\_\_, déclare clos le présent registre  
qui a été mis à la disposition du public pendant \_\_\_\_\_ jours consécutifs,

du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_  
de \_\_\_\_\_ heures à \_\_\_\_\_ heures  
et de \_\_\_\_\_ heures à \_\_\_\_\_ heures

Les observations ont été consignées au registre par \_\_\_\_\_ personnes  
(pages n<sup>os</sup> \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_).

En outre, j'ai reçu \_\_\_\_\_ lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1. - Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_
2. - Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_
3. - Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

Je soussigné LAURE AITTE Jimlle m'oppose à  
 l'implantation de cette usine qui risque de nous  
 polluer par ses nuisances sonores sur autres  
 résidents à la cité capri à 500 m de l'usine  
 de soussigné La Laine Daniell non à  
 l'implantation de l'usine je pense au enfants et  
 petits enfants  
 Gallant

Je soussigné Mr Verset Nolan m'oppose  
 à l'implantation de l'usine d'Enrabe à  
 Grand, qui est un grand risque pour nos  
 concitoyens de notre commune et des communes  
 avoisinantes (nuissances, pollution, problème respiratoire, etc)  
 Je pense que l'ensemble des habitants SON CONTRE  
 Verset

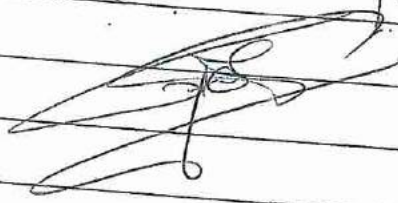

Je soussigné MR Petit Patrick et  
 Mrs Pradeu Edith, Demeurant aux  
 13 Rue Marie Laurens à Sables en Gohelb.  
 Déclarant être totalement contre  
 la relocalisation de l'usine d'errabes  
 située beaucoup trop proche de notre  
 habitation et des habitations en générale.  
 Motifs: nuisances sonores diurne et  
 nocturne - Poussières etc. et  
 odeur désagréable -  
 Une erreur à été commise il ya environ 60 ANS  
 SERRONS-NOUS de cette erreur

Le présent registre ainsi que les \_\_\_\_\_ pièces  
qui y sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins, le \_\_\_\_\_  
à M. \_\_\_\_\_


(Voir mention de clôture en page 16)

**CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

reconnaitre la même erreur !  
Nous estimons qu'il y a certainement  
d'autres sites plus appropriés à ce  
type d'implantations -  
Cardialement.

MR Petit et M<sup>me</sup> Rodière  
 

Je Sous-signé DAECQ Didier Picoté est  
Contre le projet de la Centre et environs  
qui est près Avenue de la Ferme 13  
trop de nuisances sonores, pollution de l'air  
et de Seb. Passage de Camions importants

MR DAECQ Didier  


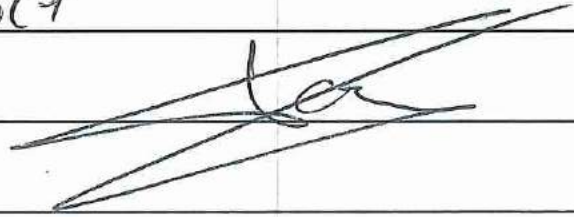
Je soussigné MR KIZKUSKI DAVID  
être favorable à la relocalisation  
de l'usine d'enrobés, pensons à l'avenir  
et à l'emploi

FAIT le 26/03/2021 à Sains en Gohelle



Je soussigne Mr TARNOWSKI Gregory  
être favorable à la relocalisation de l'usine  
d'enrobés

Fait le 26/03/2021



Je soussigné Mr ELOY Alexandre

être favorable à la relocalisation de la centrale  
d'enrobés de Sains en Gohelle.

Fait le 26/03/2021



Je soussigné M. DIEZET NICOLAS être favorable à la construction  
de ce nouveau poste - Il intègre notamment les dernières  
technologies existantes en termes de réduction de nuisances et  
serait remplacer le poste en place - Qui plus est, le modèle  
serait ouvert aux - Fait le 26/03/2021.





Le grand Serény 17/10/1979

Je suis favorable à l'usine pas de calais  
enrobés. Laissons construire l'avenir dans cette

Période difficile ~~\_\_\_\_\_~~ fait 29/03/2021

Karne DEVESE 29/03/2021

Je suis FAVORABLE à ce nouveau poste d'enrobés  
Présent depuis 40 ans = aucun problème -

Demain cela sera identique des nouvelles technologies  
le respect de l'environnement de plus en plus accrus  
Pensons à l'avenir ~~\_\_\_\_\_~~

HOUPLIN FREDERIC 29/03/2021

Ce projet ambitieux de nouvelle usine est destiné tout  
simplement à remplacer l'usine actuelle afin de maîtriser  
davantage les émissions sonores et olfactives (~~par~~ ~~polluants~~!) et diminuer  
la consommation énergétique, et permettre de recycler des matériaux  
(n'et ce par l'air des bords...)

JE SUIS FAVORABLE A CE PROJET!

WION Willy le 29/03/2021

Je suis favorable à ce projet qui va permettre d'améliorer une  
usine vieille de 40 ans. De plus, ayant habité plus de 10 ans sur la rue  
Racine, je n'ai jamais été dérangé par cette usine. ~~\_\_\_\_\_~~

LALOY Arnaud 29 mars 2021

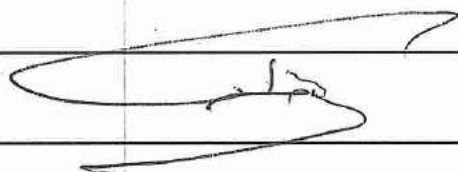
Je suis favorable à l'implantation de la nouvelle centrale d'enrobage qui permettra de remplacer l'ancienne usine, vieille de 40 ans.

✂.

Fouchaut Claude

Je suis favorable à ce projet, cette centrale sera dotée des dernières technologies et sera respectueuse de l'environnement; je travaille depuis 28 ans dans les enrobés et je suis en pleine forme, donc je soutiens fortement ce projet.

Fait le 28 03/21



Gérard Zygomales.

Refuser le remplacement d'une centrale vieille de plus de 40 ans par une usine ultra moderne, dotée des dernières technologies, respectueuse de l'environnement, ce type de décision est une ineptie. Ineptie corroborée par les menaces diffusées en permanence sur les Réseaux Sociaux.  
Je suis favorable à 100% pour le projet

le 29/03/2021

~~WV~~

Je suis favorable à l'implantation de la nouvelle usine d'enrobe sur la commune de Sains en Oise. Celle-ci remplacera l'ancienne usine vieille de 40 ans qui n'a jamais dérangé personne (bruit, odeurs, implantations d'habitations...). De plus cette nouvelle usine produira la même qualité d'enrobe que l'ancienne tout en respectant les normes en terme de qualité des eaux ou de l'air...

le 29/03/2021

M. Jambou

DEBOUDT Kevin

Je suis favorable à la 'implantation de la nouvelle centrale d'avoine. Ce projet ambitieux, plus respectueux de l'environnement est destiné à remplacer l'ancienne usine.

L'ancienne centrale n'a jamais dérangé personne je ne vois pas pourquoi ~~la nouvelle~~ nous empêcher de construire la nouvelle usine. Je suis pour ce projet à 100%

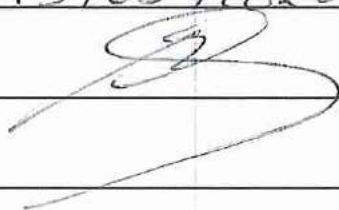
le 29/03/2021



Mathieu Bortol

Je suis favorable à ce dossier. Améliorer nos industries existantes nous permet d'améliorer notre impact environnement et de réduire des nuisances existantes. Ce type d'activité permet aussi de faire vivre nos commerces et nos restaurants à proximité.

le 29/03/2021



DEFRAWLE Renaud.

Je suis favorable à l'implantation de la nouvelle centrale et éolien sur la commune de ST en Ghoelle implanté (qui sera) sur le même site il faut préserver les emplois et pourquoi pas créer de futur emplois. L'ancienne centrale n'a jamais dérangé les riverain.

le 29/03/2021



Je soussigné Patrick Sabon être favorable au  
projet de remplacement de la Centrale Enrobé.

Améliorer nos industries permet de réduire  
les impacts environnementaux

le 29/03/2021



Je soussigné Benjamin Dufren être favorable au projet  
de remplacement de la centrale Enrobé; pensons à  
l'avenir (emplois, écologie.....)

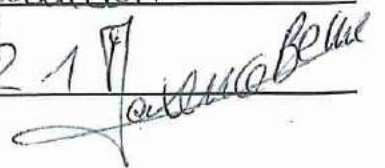
le 29/03/21

Je soussigné Alexis Omé être favorable au projet de  
remplacement de la centrale Enrobé pour la réduction des  
émissions. le 29/03/21



Je soussigné Davence BECUE être favorable au  
projet de remplacement de la centrale d'enrobé,  
Permettre aux TP d'avancer écologiquement et  
technologiquement vers le futur. - de pollution

le 29/03/21



Je soussigné FLAROU Jeffrey, suis favorable à la  
nouvelle centrale d'encobés, dans le but de réduire les  
émissions ainsi qu'améliorer le cadre de vie local.  
(nouvelle installation veut dire nouvelles normes environnementales,  
et également une meilleure maintenance des sites).

Je soussigné HEQUET Gerard être favorable à la construction  
d'une nouvelle centrale d'encobés. Il faut comprendre que l'on  
remplace, sur le même terrain, une industrie qui a plus de  
40 ans par une centrale équipée des dernières technologies.  
Cela permet d'améliorer l'impact sur l'environnement et de  
diminuer les émissions existantes.

Je soussigné BANCE CHRISTOPHE suis favorable à la  
construction d'une nouvelle centrale d'encobés. L'environnement et  
l'écologie ne peuvent être un frein de progrès. Cette nouvelle  
centrale permettra de remplir encore plus nos obligations  
Je souhaite vraiment que ce projet aboutisse conformément  
à la feuille proposée -

Je soussigné MICARON FRANCK je suis pour la nouvelle  
centrale d'encobés je soutiens votre projet.

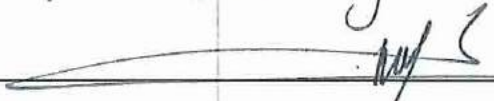
le 29/03/2021

Je soussigné Markel Tustan être favorable  
au projet de remplacement de la centrale  
d'envobé afin de contribuer aux développements de la  
région (emplois, environnement, etc).

~~Markel Tustan~~ le 29/03/21

L'écologie et l'environnement ne peuvent être refusés  
de progrès. Une Centrale d'envobé nouvelle  
génération vaut mieux qu'un ancien amorti.  
Ces nouvelles Centrales permettent de recycler les  
matériaux et donc répondent en grande partie à la course  
environnementale. Je souhaite voir ce projet aboutir  
conformément à la maquette proposée.

Léon Jossou-yovo

  
29-03-21

Je soussigné Thomas Viardot être favorable au projet de remplacement  
de la centrale envobé. Un projet ambitieux, respectueux de l'environnement  
et favorable à l'économie du secteur. Il s'agit de d'un remplacement et non  
d'une création, contrairement à ce que certains essaient de faire croire...

 22

Je Soussigné Joël Grivet, être contre l'implantation d'une nouvelle usine d'envoies sur le territoire de la Commune.

Fait le 30/03/2021



Je Soussigné Hervé Lelev, être contre l'implantation d'une nouvelle usine d'envoies sur le territoire de la commune, mais oui à une société logistique

Fait le 30/3/2021



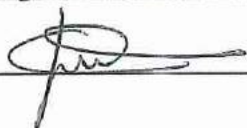
Je soussigné Yves Rossier, être contre l'implantation de l'usine d'envoies.

Fait le 30/03/2021.



Je soussignée Edith Grevet, être contre l'implantation d'une nouvelle Usine d'envoies sur le territoire de la Commune

Fait le 30/03/21



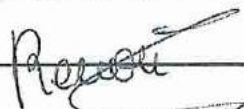
Je soussignée Coraline Grivet, être contre l'implantation d'une nouvelle Usine d'envoies sur le territoire de la

Commune


Fait le 30/03/21 Grivet


Je soussignée Renée Marie-France être contre l'implantation d'une nouvelle usine d'envoies sur le territoire de la Commune


Fait le 30.03.2021





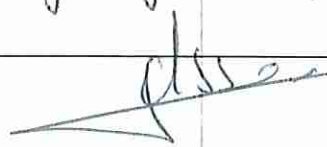
Je soussigné M<sup>me</sup> Cécile être contre  
l'implantation d'une nouvelle usine d'enrobés  
sur le territoire de la commune de Sains  
fait le 30/3/2021 

Je soussigné Melle WILLARD Yolande être contre  
l'implantation d'une nouvelle usine d'enrobés  
fait le 30/3/2021 

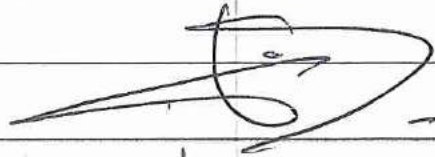
Je soussigné M<sup>r</sup> Wery Vincent être contre  
l'implantation de la nouvelle usine d'enrobés  
fait le 30/3/2021 

Je soussignée Walter Rolande être CONTRE  
l'implantation d'une nouvelle usine d'enrobés sur Sains -  
l'environnement on connaît? Encore un scandale  
écologique = la santé dont il est tant question en ce moment,  
on connaît? ou oublié peut-être? Les nuisances de  
tout ordre: sonores, olfactives... ne sont pas suffisantes?  
A26 / A21 / Rte nationale (Pensons aux riverains)  
Haut à ceux qui osent proposer cela... Serait-ce  
déjà décidé? -

Je soussigné Maxime DESBROSSE être POUR ce  
projet. Cette nouvelle usine sera implantée dans l'extension de la zone  
d'activités de SAINS... mais peut-être que certains y préfèrent un projet de  
centre logistique (avec des poids lourds qui vont entrer/sortir jour et nuit) qui  
n'apportera rien de plus à la collectivité. Je défends ce projet.  
fait le 30/03/2021



Je soussigné Mr JOUANOVIC Philippe être contre  
l'implantation de l'usine d'ensobé  
fait le 30/03/2021



Je soussigné Delphine Pivost atteste être CONTRE  
l'implantation de l'usine d'ensobé.  
Fait le 31/03/2021



Je soussigné Dufosse Cathy atteste être contre  
l'implantation de l'usine d'ensobé  
Fait le 31/03/2021 au Dufosse

Je soussigné Dufosse Patrice atteste être  
contre l'implantation de l'usine d'ensobé  
Fait le 31/03/21 au Dufosse

Je soussigné M<sup>me</sup> Luluc atteste être contre l'implantation  
de l'usine ensobé

Je soussigné M<sup>re</sup> Sorelaniolt Fabien, ainsi que ma  
conjointe Karine Pivick, sommes totalement  
contre l'implantation de l'usine d'ensobé  
à Saino en gobelle. Pourquoi favoriser les intérêts  
économiques au détriment de la santé des concitoyens?  
Notre ville est calme, propre, loin de toute  
pollution. Nous voulons la garder telle quelle!  
Fait le 31 Mars 2021



Nous sommes tous souler par des routes  
en bon état - Je soutiens ce projet  
de construction d'une centrale d'hydro-  
électricité préservant notre environnement -  
et pour cette polémique - il faut  
remplacer l'ancienne qui a fait son temps -  
Je suis pour le projet  
FRANÇOIS GASPAR

Andrée DUPONT-DECROIX Paris - lise agissant tout en mon nom  
qu'aux noms de mes parents DECROIX André et DECROIX MARCHE  
Lucienne, demeurant à SAINT-EN-GRÈVE 48 rue Courcelle

- Quels sont les déchets qui vont être rejetés dans l'air et dans  
l'eau que l'on va en faire ?

Combien cela rapporte-t-il réellement à la Commune et comment se-  
ra-t-on en fait la répartition aux niveaux des Habitants

Pourquoi cette nouvelle usine est-elle construite encore plus près des  
Habitants ?

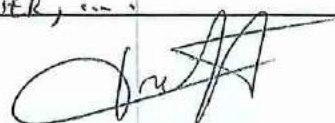
A-t-on tenu compte des Habitations existantes construites tout près  
de cette usine ?

Pourquoi les Habitants et surtout les riverains n'ont jamais eu  
connaissance de ce projet ?

Nous nous OPPOSONS FORMELLEMENT à la construction de cette  
usine pour les motifs suivants :

POLLUTION, BRUIT, NUISANCES ACOUSTIQUES, CIRCULATION  
INCESSANTE DES CAMIONS VENANT CHARGER ET REPARTANT  
CHARGÉS, EFFONDREMENT DE L'INNOVATION, ...

NON AU PROJET



Bonjour Je m'appelle DEBAY Philippe, Non à l'usine d'enrobage, ce matériaux est de mauvaise qualité, les Routes sont Brillantes, n'absorbent pas l'eau, glissant, le Noir donne la couleur au Sol on ne voit rien et on a assez Subit les camions due au bruit, Routes déformé, pollution, bruit danger usine à S'implanter en Sibérie il y a de la Place. A éliminer de la Surface de la Terre.

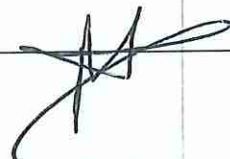
Non au Projet.

~~Philippe Debay~~

Ce projet consiste à remplacer l'ancienne centrale d'enrobés qui a produit depuis une quarantaine d'années environ 3 millions de tonnes sans provoquer de grands dégâts vis à vis des riverains les plus proches. La nouvelle usine, encore plus respectueuse des récentes directives environnementales, permettra de maîtriser encore davantage les émissions sonores et olfactives et également de réduire les émissions de gaz à effet de serre tout en diminuant la consommation énergétique. Ce nouvel outil de travail pourra donc pérenniser durablement l'emploi de nombreux salariés dans ce bassin minier déjà si durement touché ces dernières années. C'est pourquoi, j'estime qu'il est essentiel que ce projet ambitieux puisse voir le jour sur ce site de SAINTS EN GOUELLE.

OUI POUR CE PROJET

Le 01/04/21 J. MONTERRAT



20 DECEMBRE 2014

Problemes nuisances  
+ pollution.

Famille VASEZ De Louy  
117 rue Jean Jaurès Soins en Gohelle  
Ne voulons pas de cette usine. gazes.  
AZF Pollution → comme pour nous  
même, nos enfants, nos petits enfants  
de VASEZ gaz d'urobis à Soins. Merci

Catherine JOVANOVIC

Je suis CONTRE ce projet d'usine dans ma commune.  
J'habite à proximité de l'usine actuelle où l'on subit  
déjà les nuisances sonores et olfactives, ainsi que  
bon nombre de camions qui circulent vers cette usine.  
Certes, ce sera une usine récente mais beaucoup plus grande  
et donc beaucoup plus de déchets, nuisances sonores  
et olfactives, donc problèmes sanitaires et environnementaux.  
sans compter sur la réelle dévaluation des lieux  
immobiliers.

Jovanovic Catherine

NON à la nouvelle implantation de cette usine  
d'urobis dans la commune, trop proche des  
habitations et des communes environnantes;  
problèmes sanitaires environnementaux +++

Dévaluation des lieux immobiliers. Personne ne  
viendra vivre à côté d'une usine de ce  
genre.

JOVANNINO Lohodan

CONTRE l'implantation de cette usine  
pour des raisons écologiques, sanitaires et  
environnementales... pour mes enfants et  
petits enfants

~~Évaluation de nos biens ???~~

LABARRE Juliette

NON pour l'implantation de cette usine  
pour l'avenir de mes enfants et petits enfants!

~~Lohodan~~

BIENCOURT Patricia

Je suis favorable à la création de ce nouveau poste  
d'enrobés à Seins en Gohelle.

SHAI Marion

Acquéreur sans Seins en Gohelle, nous emménageons fin Mai, nous  
voudrions savoir s'il existe un mécanisme de compensation financière  
pour la perte de la valeur du bien si l'usine venait à  
s'implanter?

~~Seins~~

M LAURENT Pierre Hervier Coupigny

Est-ce que le plan de remise en état est compatible avec  
les orientations du PLU ?

→ Il faut mettre les avis des propriétaires et de la mairie ? seuls les courriers sont remis dans le dossier ?

→ Seules les courriers adressés au maire et au propriétaire du terrain concernant la proposition de remise en état du site après la cessation de l'activité sont joints au dossier. Le formulaire de demande d'enregistrement demande d'y joindre l'avis du maire et du propriétaire du terrain. Est-ce que ces derniers ont validés la proposition faite ? (Pas d'information trouvée dans le dossier. Attention : Sur ce sujet "avis réputé émis en cas d'absence de retour dans les 45 jours après notification au personne" (courrier en date du 7/12/2020 + 45j = 21/01/2021) ⇒ délai des 45j dépassé.

→ Concernant les nuisances aux riverains, seules sont identifiées ceux à plus de 100 m, après vérification, ne semble pas être pris en compte : - 2 habitations rue Cornille à Sainte-Gabelle  
- les habitations de la rue Paulhan à Hersin-Coupigny  
- les habitations de la rue de la Fosse 13 à Hersin-Coupigny

→ A plusieurs reprises il est indiqué dans le dossier que les habitations se trouvent à plus de 100 m du projet. Il semble que certaines habitations voisines du projet situées rue Cornille à Sainte-Gabelle ne soient pas prises en compte (habitations situées en limite de propriété du projet).

→ Concernant les nuisances aux riverains, les habitations situées sur la commune voisine - rue Paulhan et de la rue Fosse 13 à Hersin-Coupigny et situées à moins de 100 m ne sont pas prises en compte dans le dossier.

Les derniers sont-ils informés de ce projet ?

\* Deux plans sont demandés au titre du code de l'environnement, ils sont faux parce que

- La carte fournie en pièce jointe n° 1 n'indique pas l'emplacement de l'installation projetée comme demandé au formulaire de la demande d'enregistrement.

- Le plan fourni en pièce jointe n° 3 n'indique pas l'affectation des constructions et terrains avoisinants.

x En page 46 (pdf), il est indiqué qu'il n'y a pas de rejet dans le milieu naturel. Ceci est une information fautive, puisque le projet prévoit une infiltration des eaux de surface dans un bassin d'infiltration.

\* Quelles seraient les impacts du projet sur la qualité du sol et des eaux souterraines ?

\* Le projet prévoit une imperméabilisation de 1,6 ha sur les 6 hectares. Considérant la rubrique 2.1.5.0 de la nomenclature des opérations soumise à autorisation ou à déclaration en application des articles L.214-1 à L.214-3 du code de l'environnement, le dossier devrait être soumis à déclaration au titre de la liaison l'eau (surface supérieure à 1ha), hors aucune information n'est prévue sur ce point.

\* Le projet évoque des rubriques soumises à déclaration ICPE, aucune information dans le dossier ne développe ces points, qu'en est-il ?

\* La demande concerne les 2 rubriques soumises à enregistrement (2571-1 et 2577-1 c.f.) courriel d'accompagnement adressé au préfet le 08/11/2020. Or le dossier indique une activité soumise à Déclaration (4801-2) et le dossier n'indique pas si cette activité fait l'objet d'une autre demande ?



\* Vu l'ampleur du projet, il devrait faire l'objet d'une demande de permis de construire, qu'en est-il ?

\* Néanmoins cette demande de permis de construire ne devrait-elle pas accompagner le présent dossier d'enregistrement ?

\* Dans le dossier, à la question "Cumul avec d'autres activités" au point 7.2 p 10 (PDF), il est coché non, ceci est une erreur.

- En effet, dans le dossier il est fait référence à "l'usine Artax Emulés située dans la même rue" et qui fabrique déjà le même type de produit. Cumul des nuisances.

\* Dans la pièce jointe n° 19 il est indiqué que le projet entraînera une circulation de 76 PL par jour (38+38).

"Trafic identique à celui engendré par l'usine Artax Emulés, située dans la même rue" cela signifie donc que le nombre de PL empruntant la rue de Conaille et traversant la commune de Sains en Jehelle et Hesia-Cospicq sera multiplié par deux ?

Le projet ne se substitue pas à l'usine Artax Emulés, il y aura donc un cumul des activités et du trafic des Poids Lourds

+ Mr et Mme Bétrémieux Patrick - SAINS.

Opposé à la nouvelle implantation pour cause de nuisances importantes et dangers routiers déjà trop importants

Afin qu'il fasse toujours Bon Vivre à Sains en Gobelle,  
je tiens à conserver le calme, la sérénité et le  
bon air dans notre secteur si attachant!

Merci d'en prendre bonne note...

Par conséquent la famille Janquin est parfaitement  
CONTRE ce projet qui a plus de côté négatif  
que positif surtout dans le long terme...

Le 2/4/2021 JANQUIN Frédéric

Jacqueline Ginette Néé 04 07 1936  
Je vis à Sains depuis l'âge de 14 ans  
est je ne suis pas d'accord pour  
cette usine?

Jacqueline

Monsieur le Maire,

Je suis favorable à la création de la nouvelle  
usine. Cette nouvelle usine permettra de  
préserver les emplois des salariés au lieu  
de fermer l'ancienne usine.

Le 21/04/2021

OBIN Angéline,

Je soussigné OBIN Angéline, atteste être favorable à cette  
construction d'une nouvelle usine qui permettra de soutenir  
l'économie locale. Je suis pour - A Sains, le 21/04/2021

Angéline

- Est-ce que le plan de remise en état est compatible avec les orientations du PLU ?
- Il faut mettre les avis des propriétaires et de la mairie ? Seuls les courriers sont remis dans le dossier ? Seuls les courriers adressés au maire et au propriétaire du terrain concernant la proposition de remise en état du site après la cessation de l'activité sont joint au dossier. Le formulaire de demande d'enregistrement demande d'y joindre l'avis du maire et du propriétaire du terrain. Est-ce que ces derniers ont validés la proposition faite (Pas d'information trouvée dans le dossier) ?

ATTENTION : Sur ce sujet, « avis réputé émis en cas d'absence de retour dans les 45 jours après notification au personne » (courriers en date du 07/12/2020 + 45j = 21 /01/2021) => délais des 45 jours dépassé.

- Concernant les nuisances aux riverains, seuls sont identifiés ceux à plus de 100mètres, après vérification, ne semblent pas être pris en compte : deux habitations rue Corneille à Sains en Gohelle, les habitations de la rue Paulhan à Hersin-Coupigny et les habitations de la rue de la Fossé 13 à Hersin-Coupigny.
- À plusieurs reprises il est indiqué dans le dossier que les habitations se trouvent à plus de 100m du projet. Il semble que les deux habitations voisines du projet situées rue Corneille à Sains en Gohelle ne soient pas prises en compte (habitations situées en limite de propriété du projet).
- Concernant les nuisances aux riverains, les habitations situées sur la commune voisine - rue Paulhan et de la rue de la Fosse 13 à Hersin-Coupigny – et situées à moins de 100m ne sont pas prises en compte dans le dossier. Ces derniers sont-ils informés de ce projet ?
- Deux plans sont demandés au titre du code de l'environnement, ils sont faux parce que la carte fournie en pièce jointe n°1 n'indique pas l'emplacement de l'installation projetée comme demandé au formulaire de demande d'enregistrement et le plan fourni en pièce jointe n°3 n'indique pas l'affectation des constructions et terrains avoisinants.
- En page 46 (du pdf), il est indiqué qu'il n'y a pas de rejet dans le milieu naturel. Ceci est une information fausse, puisque le projet prévoit une infiltration des eaux de surface dans un bassin d'infiltration. Quelles seraient les impacts du projet sur la qualité du sol et des eaux souterraines ?
- Le projet prévoit une imperméabilisation de 1,6ha sur les 6 totaux. Considérant la rubrique 2.1.5.0 de la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement, le dossier devrait être soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau (surface supérieure à 1ha), hors aucune information n'est prévue sur ce point.
- Le projet évoque des rubriques soumises à déclaration ICPE, aucune information dans le dossier ne développe ces points, qu'en est-il ?
- La demande concerne les deux rubriques soumise à Enregistrement (2521-1 et 2517-1 cf. courrier d'accompagnement adressé au préfet le 08/12/2020). Or le dossier indique une activité soumise à Déclaration (4801-2) et le dossier n'indique pas si cette activité fait l'objet d'une autre démarche ?
- Vu l'ampleur du projet, il devrait faire l'objet d'une demande de permis de construire, qu'en est-il ?
- Normalement cette demande de permis de construire ne devrait-elle pas accompagner le présent dossier d'enregistrement ?

Thierry Léo 02/04/2021

Habitant d'Herin Coupigny, je suis contre l'implantation de la future usine d'embobés pour préserver le bien-être sanitaire de la commune.

~~Donc, c'est l'implantation de la future usine d'embobés:~~

~~A Boquet.~~

Oui à l'implantation de la nouvelle usine d'embobés.

Beau projet qui permettra le développement de notre région, et limiter les dégâts de la future crise économique!

Imane

ce projet ambitieux de nouvelle usine est destiné tout simplement à remplacer l'usine actuelle afin de maîtriser encore davantage les émissions sonores et offensives, diminuer la consommation énergétique et permettre de recycler les embobés provenant du robotage d'anciennes chaudières, pour quoi s'opposer contre lui ? JE SUIS POUR CE PROJET

Tribaut

Bernard

Je suis pour le projet de la centrale éolienne  
elle va permettre à l'économie locale de continuer de vivre  
en rapportant de l'argent à la collectivité par les taxes et  
impôts divers que ses exploitants ont payés.  
elle servira à financer les projets publics. (école médiatique...)

D.S.  
Défavorable avec ce projet nous pourrions nous  
Balance Avantages / Risques au profit de la Collectivité

Je dépose un avis défavorable à l'implantation de ce projet en raison des risques  
très importants pour la santé des populations. Le risque de cancer sera multiplié en  
raison des rejets de molécules aromatiques toxiques

HOSPICE Claude  
Je suis pour ce nouveau projet  
qui est prévu en respectant les normes  
environnementales, qui traite la pollution  
et surtout qui soutient l'économie locale

Je soussigné M<sup>r</sup> GRONIERE Fidele refuse l'implantation  
de cette nouvelle usine sur la commune de Saus-en-Gohelle  
Une d'urgence qui ne peut apporter que des nuisances  
~~serieuses~~

Je soussignée DAVREILLE Sylvie refuse l'implantation  
de cette usine d'urgence sur la commune de Saus-en-  
Gohelle, sans de nuisances  
Dauvin

Je soussignée M<sup>lle</sup> LEFRANCOIS LUDIVINE être favorable à  
ce projet, l'usine d'Ernobes est en exploitation à Saus-  
En-Gohelle depuis plus de 40 ANS sans générer la moindre  
plainte, la nouvelle usine permettra à l'économie locale de  
continuer de vivre en rapportant de l'argent à la collectivité  
par des taxes et impôts que les exploitants vont payer. Grâce  
à ses dernières, nous pouvons financer des projets publics  
(écoles, salles de sport, maison de retraite, crèches, etc...) et  
moins que la collectivité veuille creuser davantage la dette

~~serieuses~~  
Je soussigné M<sup>r</sup> POINCH MICHEL est favorable  
au projet de l'usine d'Ernobes

~~serieuses~~  
Poinch M.

Je soussigné M. Dezauter Arnaud, je m'oppose  
à l'implantation de l'usine d'embobé à chaud sur la  
commune de Sains en Gobelle.

Dezauter

A Monsieur le Maire et le conseil Municipal

J'espère que vous voterez non pour ces usines de  
déchets et de gouchar. Pensez à notre santé et  
le bon air pour ne pas attraper toutes ces maladies  
que nous allons respirer et le vent vient de  
tous ces canons qui viennent de partout -  
La santé avant tout

"Qu'il passe bon du vin" à Sains en Gobelle  
M<sup>r</sup> et M<sup>e</sup> Jouquin

Je soussigné M. Harlet Serge ne s'oppose pas pour le  
renouvellement de la centrale embobée à  
Sains en Gobelle

Harlet

Je soussignée M<sup>e</sup> JEDRZEJEWSKI ANNE-SOPHIE, m'oppose à l'implantation  
de l'usine d'embobé sur la commune de Sains en Gobelle.

Je soussigné M<sup>r</sup> DUPONT CHRISTOPHE, je m'oppose à l'implantation  
de l'usine d'embobé à chaud sur la commune de Sains en Gobelle.

Dupont

Je soussigné MR Dupont Cyril m'oppose à l'implantation de  
cette usine d'ennobé tant les impacts négatifs sont importants!

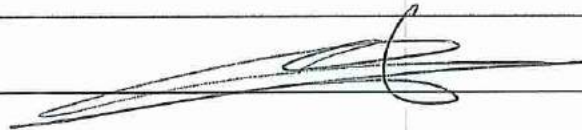
Santé, environnement, Bien être des habitants, la liste des nuisances  
est longue et accablante!! Il serait criminel de laisser ce projet  
s'installer au sein même des résidences pavillonnaires

L'augmentation des industriels ne tient pas, surtout à cet  
emplacement! Comment nous faire croire qu'une telle installation  
est un modèle de vertu écologique et n'a aucun effet à court  
moyen et long terme sur la Santé des Riverains.

Peu importe les moyens mis en oeuvre, les composés chimiques  
seront éparpillés dans l'atmosphère et dispersés au grés du vent  
... Il est inconcevable de laisser ce genre d'industrie

s'implanter à cet endroit. D'autres zones (Zone des allouettes)  
de la Région sont propices à ce genre d'activité!

Agissons intelligemment et plaçons cette entreprise dans un  
Lieu Approprié!!!





Bernadette Stelmouska

A l'attention du conseil municipal.

Pouvez vous nous indiquer combien de Sainsois sont décédés de la silicose? vous n'en savez rien et bien nous non plus!!  
Ce que nous savons c'est qu'avant de mourir ils ont souffert le martyr ne pouvant plus respirer sans oxygène, les braves mineurs qui ne voulaient (pour beaucoup d'entre eux que leurs enfants n'descendent dans le trou. Le trou comme ils appelaient la fosse -

quand la fosse 13 se ferme ses portes certains ont connu un soulagement et autres ont cherché ce qu'on allait pouvoir faire à la place, Monsieur Despinasse bien qu'ayant quelquefois des idées saugrenues avait trouvé la parade: Puisque la fosse était récente il fallait l'utiliser pour en faire un musée où les visiteurs pourraient descendre au fond.

Après en avoir parlé à la municipalité qui trouvait l'idée géniale il proposa donc de s'occuper du dossier. JP contacta donc son ami Monsieur Robert Planché qui était ingénieur divisionnaire aux charbonnages de France. L'idée était bonne et faisait son chemin après plusieurs semaines de travail acharné pour fixer en dossier en béton un rendez vous était pris en vue de négociations avec les charbonnages de France (le franc symbolique était évoqué) Ils devaient donc se rendre à Paris Monsieur le Maire devait assister aux négociations hélas la veille du départ la municipalité ne trouvait plus le projet intéressant et ont annulé le rendez vous peut être que le projet était un peu trop lourd à assumer et la charge de travail trop compliquée. Bref les sainsois sont passés à côté d'une affaire rentable qui aurait pu faire connaître Sains et quel manque à gagner pour la commune!! Si vous voulez descendre dans un puits de mines il faut aller en Belgique.

qu'à ton fait à la place ! Une centrale de Goudron on a  
vendu le chevalement. que reste t'il de notre passe minier ! Rien  
on a trouvé le moyen d'installer une piste de 4/4 il est  
vrai que beaucoup de Sainsois ont les moyens d'avoir un 4/4 cette  
piste est depuis fermée

Maintenant voilà qu'on décide de créer une usine d'engrais à  
chaud et une usine de recyclage de matériaux n'y a t'il pas assez  
de pollution à Sains ? Pensez vous à la santé des habitants pensez  
vous aux enfants de la crèche (située à moins de 200 m à vol d'oiseaux)  
Pensez vous aux enfants des écoles.

Vous parlez de planter des arbres croyez vous que les arbres vont  
retenir la pollution combien de temps mets un arbre pour pousser ?

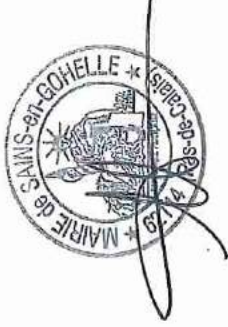
L'usine va employer combien de Sainsois ? Étant moderne donc  
perfectionnée on embauchera que peu de personnel !! Mais par contre  
on comptera combien de malades n'oubliez surtout pas qu'il manque  
de médecins !!

Croyez vous que le vent ne soufflera plus pour envoyer la pollu-  
tion aussi sur Sains (Sond de Sains qu'on oublie) qu'à Hersin : Obese  
Aise (votre Mazingarbe. Sa pollution n'a pas de frontières !! et  
le bruit y avez vous pensé ? c'est pas grave maintenant les appareils  
auditifs sont gratuits et ça donne du travail aux audioprothésistes qui  
mettent des pinceaux qu'ils embauchent. Les camions passeront où ?

Vous avez peut être des actions avec le Père Noël qui vous prie  
de les rennes pour transporter les camions puisque les rennes ne  
travaillent qu'à Noël. Les routes ne sont elles pas assez démolies ?  
Un conseil Renaud a dit Suisse Bekon nous nous disons  
Suisse Goudron à d'autres

~~Alu...~~

Reçu le 08/04/2021



A l'attention du

Conseil Municipal du

8 Avril 2021

---

**Sujet :** Construction usine d'enrobé

**De :** Alexandre G <alexandregln@hotmail.fr>

**Date :** 08/04/2021 à 16:21

**Pour :** "serviceauxusagers@sains-en-gohelle.fr" <serviceauxusagers@sains-en-gohelle.fr>

Madame, Monsieur, Je tiens à vous faire part de mon grand désarroi quant à la construction de l'usine d'enrobé dans la commune de Sains-en-Gohelle.

En effet, l'attractivité de notre ville se base fortement sur sa tranquillité et sa présence en pleine campagne tout en étant facile d'accès aux grandes villes alentours. Construire une usine d'enrobé entraînerait une pollution capitale mettant en péril la santé des habitants, polluant nos champs et brisant cette attractivité immobilière.

Je suis contre la construction de cette usine à proximité de nos demeures.

Cordialement,  
Alexandre Golon.

**Sujet :** Projet de construction de l'usine d'enrobé

**De :** Audrey Vieloszynski <audrey.vieloszynski@gmail.com>

**Date :** 08/04/2021 à 16:25

**Pour :** serviceauxusagers@sains-en-gohelle.fr

Madame, monsieur,

Je souhaite vous faire part de mon avis au sujet du projet de construction de l'usine d'enrobé de Sains-en-Gohelle, espérant que celle-ci puisse être utile. En effet, je suis citoyenne de cette ville depuis toujours, et je suis désolée de voir que notre maire prend une décision qui me semble très inappropriée pour notre ville et nos concitoyens. Elle me semble inappropriée car d'après certaines études que j'ai pu trouver en me renseignant, les habitants résidant dans un rayon proche de telles usines sont plus sujets à des maladies respiratoires, un comble en sachant que le covid est dangereux pour les personnes qui ont des problèmes respiratoires. Si les maladies respiratoires provoquées par cette usine entraînent des déficits respiratoires, je n'imagine même pas comment pourraient être ces personnes si elles venaient à attraper le covid, que cette pandémie soit résolue d'ici-là ou non.

De plus, elle polluerait les environs et réduirait les possibilités de se balader en plein air sans risquer de s'intoxiquer. Ce serait dommage en sachant qu'il s'agit d'une très belle ville dans laquelle j'adore me balader.

Enfin, cet enjeu principalement écologique risque de réduire de façon exponentielle la cotation immobilière qui n'est pas à sous-estimer.

Je vous prie de reconsidérer ce projet pour le bien de tout Sains-en-Gohelle.

Cordialement,

Vieloszynski Audrey

**Sujet :** Pétition

**De :** Vieloszynski Marie-Claude <marieclaude.femlak@gmail.com>

**Date :** 08/04/2021 à 16:00

**Pour :** serviceauxusagers@sains-en-gohelle.fr

Bonjour,

Je vous prie de bien vouloir prendre en compte mon avis quant à l'implantation d'enrobé à la fosse 13 de sains en gohelle : **je suis CONTRE**

J'habite juste derrière et cela cause des nuisances sonores et mauvaises odeurs.

Madame Marie-Claude VIELOSZYNSKI

28 RUE Marie Laurencin, 62114 Sains-en-Gohelle

**Sujet :** CONTRE la construction de l'usine d'enrobé  
**De :** Amélie Vieloszynski <vieloszynski.a@gmail.com>  
**Date :** 08/04/2021 à 16:11  
**Pour :** serviceauxusagers@sains-en-gohelle.fr

Madame, Monsieur,

Citoyenne de Sains-en-Gohelle depuis ma tendre enfance, je me déssole de voir le maire approuver la construction d'une usine d'enrobé dans notre campagne. Je suis tout à fait contre ce projet car celui-ci va polluer de façon non négligeable notre belle ville, intoxiquant ainsi la faune et flore campagnarde.

De plus, des études prouvent que les habitants résidant à proximité de telles usines sont encore plus sujets à des maladies respiratoires. Autoriser un tel établissement serait une atteinte directe à la santé des habitants de la commune de Sains-en-Gohelle.

Non seulement, cet enjeu écologique et philanthrope me tient à cœur mais nous ne pouvons également sous-estimer le fait que la cotation immobilière va fortement décroître dans les années qui vont suivre cette abomination.

Je vous prie donc de reconsidérer cette construction,

Bien cordialement,

Amélie Vieloszynski

**Sujet :** Contre l'usine d'enrobée

**De :** Alexis Vieloszynski <alexis.vieloszynski@gmail.com>

**Date :** 08/04/2021 à 15:57

**Pour :** serviceauxusagers@sains-en-gohelle.fr

Je suis contre l'installation de cette usine a sains en gohelle, ne créant pas d'emplois tous les particuliers vont y perdre, sans compter la dimensions écologique. J'espère qu'un jour le maire sera punis par la loi. Je suis tout a fait contre.



**Sujet :** Projet usine enrobées

**De :** vieloszynski@free.fr

**Date :** 08/04/2021 à 16:07

**Pour :** Serviceauxusagers@sains-en-gohelle.Fr

Bonjour

Je suis contre le projet de l usine d enrobées j habite rue marie laurencin à sains en gohelle et déjà actuellement nous avons de mauvaises odeurs venant de l usine et je ne parles pas de la pollution ainsi que les cancers que l on pourrait attrapé avec cette usine donc je suis totalement opposé à ce projet

Cordialement

Vieloszynski Dominique

Collectif des habitants du quartier HERMAVILLE

Madame BOURDREZ Marie – Noëlle

48 Résidence Jean Moulin

62114 Sains en Gohelle

07 86 42 82 24

marienoelle.bourdrez@orange.fr

Monsieur le Préfet du Pas de Calais  
Bureau des installations classées de  
l'utilité publique et de l'environnement

Rue Ferdinand Buisson

62000 ARRAS

Objet : Usine d'enrobés de la fosse 13

Enquête publique du 8 mars au 8 avril 2021

PJ: Pétition

Sains en Gohelle, le 2 avril 2021

Monsieur le Préfet,

En 1979, une usine d'enrobés s'est installée dans la zone économique de la fosse 13 sur la commune de Sains en Gohelle. Depuis 2015, à l'insu des populations, cette entreprise projette de moderniser son site de production par l'installation d'une nouvelle usine plus proche des habitations.

Ce projet présente sur le papier des caractéristiques techniques qui sans nul doute permettent une meilleure protection de l'environnement que l'ancien site. Toutefois, le responsable de l'entreprise oublie de tenir compte des dommages collatéraux que subissent déjà au quotidien les riverains. En effet, la circulation des camions sur la D75E3 est une nuisance pour les habitants. Cet axe supporte aujourd'hui un trafic important qu'il sera encore plus difficile de contrôler avec un passage journalier de presque 80 camions. De plus, l'ancien site sera utilisé pour développer le recyclage d'agrégats d'enrobés. Cela suppose donc que le nombre de camions nécessaires à cette activité viendra s'ajouter à ceux de la nouvelle usine ce qui augmentera encore les désagréments et l'insécurité des populations. A cela s'ajoutent les activités des autres entreprises déjà présentes sur cette zone économique de la fosse 13.

Les pouvoirs publics ont été alertés sur les difficultés des riverains de la D75E3. Des demandes répétées auprès de la municipalité et du Conseil Départemental ont été faites en ce sens sans qu'à ce jour une solution soit trouvée afin de protéger les populations de la circulation et de la vitesse excessives sur cet axe surchargé. Connaissant les problèmes actuels sur cette voie de circulation, est-il sage de rajouter du trafic au trafic existant ?

Alors que la santé publique est au cœur des préoccupations nationales, l'installation de cette usine à quelques pas seulement des habitations inquiète à juste titre les populations même si le projet se veut rassurant en terme de sécurité. Il semblerait possible de contrôler les nuisances sonores et olfactives ainsi que l'envol des poussières qu'engendre une telle activité. Toutefois, le risque zéro n'existe pas et la pollution est bel et bien présente. Sains en Gohelle et les communes environnantes vont donc subir les conséquences environnementales de cet accroissement d'exploitation. Quelles sont et quelles seront les conséquences sur la santé des populations, personne ne peut ou ne veut le dire à l'heure actuelle ? Cette entreprise pourra produire jusqu'à 220 000 tonnes d'enrobés par an et n'emploiera que 7 salariés sur site. Cette filiale d'EUROVIA enregistrera certainement d'importants bénéfices mais au détriment du cadre et de la qualité de vie des populations et de l'avenir de leurs enfants.

En effet, les biens immobiliers subissent déjà des dégradations en raison des vibrations occasionnées par le trafic sur la D75E3. La présence de cette usine entraînera une perte indéniable de la valeur du patrimoine immobilier. De plus, la valse journalière des camions réduira à néant les efforts demandés pour réduire les émissions de CO2 afin de contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique. Enfin, la santé des populations et, en l'occurrence celle des enfants, peut-elle être sacrifiée sur l'autel de l'enrichissement ?

Incontestablement, il est important de développer les activités économiques à Sains en Gohelle mais ce projet est-il réellement dans l'intérêt général ? Hormis les rentrées d'argent engendrées par l'exploitation sur la commune, ce projet apporte plus d'effets négatifs que de bénéfices pour les habitants. En ce sens, et le contexte actuel le vérifie, la vie d'une personne vaut plus que quelques euros.

C'est pourquoi, Monsieur le Préfet, en l'état des éléments portés à votre connaissance concernant les nuisances occasionnées par le site existant, nous vous demandons en tant que citoyens responsables d'émettre un avis défavorable à l'installation de cette entreprise sur le nouveau site de la zone économique de la fosse 13 à Sains en Gohelle et de demander la réalisation d'une étude en toute transparence de l'impact d'une telle activité proche d'un quartier résidentiel sur l'environnement et la santé des populations.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le collectif des habitants du quartier HERMAVILLE,

*Bourdrez H. Noëlle*

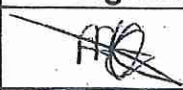



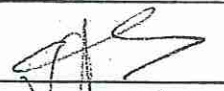

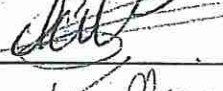
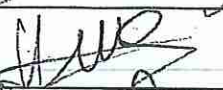



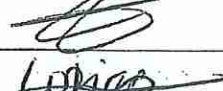

# NON à l'usine d'enrobés sur la zone économique de la fosse 13 de Sains en Gohelle.

Pétition réalisée auprès des habitants du Quartier Hermauvill Centre le 20 avril et le 7 avril 2021 (Résidences Jean Moulin, Claire Fontaines, le Bourgeois, Hermauvill, Pasteur et Rue Maiche)

N°	Noms Prénoms	Adresses	Signatures
1	BOURDROZ Hélène-Françoise	12 rue Raine SAINS	
2	MARLARD Ingrid	48 résid Jean MOULIN	
3	Leroy Marie chuska	5 Résidence Jean Moulin	
4	Lazowski Christophe	36 Rés Jean Moulin	
5	Bligny Jacques	33 Rés Jean. Moulin	
6	Delval René	28 résidence Jean Moulin	
7	Michalib jochym	32 Résidence Jean Moulin	
8	NERAY Philibert	26 Résidence Jean Moulin	
9	NERAY ANNE MARIE	26 Résidence Jean Moulin	
10	SKUPIEN Dominique	23 Résidence Jean Moulin	
11	SKUPIEN Christian	23 Résidence Jean Moulin	
12	Dausque Étienne	21 Rés Jean Moulin	
13	Jaszy Amélie	15 Rés Jean Moulin	
14	Maenhaut-Delouis	17 rés Jean Moulin	
15	Maenhaut Marie	17 rés Jean Moulin	
16	Amymiche Josette	16 Rés Jean Moulin	
17	BILLAUT SÉBASTIEN	24 RUE DE LYON	
18	Billaut Françoise	29 résidence Jean Moulin	
19	Demewille Joëlle	11 Rés Jean Moulin	
20	LELEU Jimmy	8 rés Jean Moulin	

N°	Noms Prénoms	Adresses	Signatures
21	Baillet Claudine	6 Res Jean Moulin	Baillet
22	PATOUT Maudy	5 résidence Jean Moulin	Patout
23	PATOUT Nonilve	5 Résidence Jean Moulin	Patout
24	PATOUT PASCAL	5 Résidence Jean Moulin	Patout
25	BENOUX Vincent	40 rue de Grenoble	Benoix
26	MABRIER Lea	54 Residence Jean Moulin	Mabrier
27	DESSAINT Pauline	2. Résidence Le Buisson	Desaint
28	DANIEL Fabien	6 rue de Le Buisson	Daniel
29	GUYOT Aurélien	4 résidence Le Buisson	Guyot
30	BROUILLIER Jean Paul	7 résidence Le Buisson	Brouillier
31	elbans	résidence Le Buisson	elbans
32	de Miquien	7 RESIDENCE JEAN MOULIN	Desmiquien
33	Leroy Vida	43 Residence Jean Moulin	Leroy
34	Leroy Odette	43 Residence Jean Moulin	Leroy
35	THOREZ GANTHA LIDIA	50 Residence Jean Moulin	Thorez
36	BERNA Christophe	37 Residence Jean Moulin	Berna
37	BERNA Sabine	37 Res. Jean Moulin	Berna
38	LEBEAU Luc	38 Res. Jean Moulin	Lebeau
39	BRINGOIRE bernard	39 Res. Jean Moulin	Bringoire
40	GOZDZ Freddy	45 Residence Jean Moulin	Gozdz
41	DELESNEZ Jeremie	40 Res Jean Moulin	Delesnez
42	DELETRY Josefine	40 Résidence Jean Moulin	Deletry
43	de Goy Jeanine	44 Residence Jean Moulin	Goy

# NON à l'usine d'enrobés sur la zone économique de la fosse 13 de Sains en Gohelle.

N°	Noms Prénoms	Adresses	Signatures
44	MARLAND Gaëtan	48 Resid. Jean Moulin.	
45	BOURDREZ Marie-Noëlle	48 Resid. Jean Moulin	
46	M <sup>R</sup> Romonowski Jean. Pierre	4 Résidence Jean Moulin	M <sup>R</sup> Romonowski Jean P
47	M <sup>me</sup> Romonowski Viviane	41, rue Alfred de Musset	M <sup>me</sup> Romonowski Viviane
48	M <sup>me</sup> FASQUEL	5 Rue Racine	Fasquel
49	M <sup>me</sup> CARON	3 RUE RACINE	
50	M <sup>r</sup> NOULETTE P	86 rue Pasteur	
51	M <sup>r</sup> NOULETTE S	86. Rue Pasteur.	S Noulette
52	KURZAWA	4 R <sup>es</sup> de Sentier	
53	MOÏSE Catherine	6 Résidence Le Sentier d'Herzin	
54	TOULOUSE DAVID	13 résidence le sentier d'herzin	
55	HULLIER Pascal	8 Résidence le sentier d'Herzin	Hullier
56	POSDA BENRI	10 Sentier d'HERSIN	
57	NOWAK Bernadette	9. Res Sentier d'Herzin	
58	GRADISWIK Dominique	8 Chem des C. Fontaines	
59	FISSANT Pascal	16 Chem des C. Fontaines	
60	M <sup>me</sup> LORIAU	15 chemin des claires fontaines	
61	M <sup>me</sup> LORIAU Peggy	15 chemin des claires Fontaines	Loriau
62	M <sup>r</sup> THUMEREL Jean Marie	17 Residence des Claires Fontaines	
63	M <sup>me</sup> Thumerel Evlyne	17 Résidence des Claires Fontaines	M <sup>me</sup> Thumerel

N°	Noms Prénoms	Adresses	Signatures
64	SLUPEK ALEXANDRE	31 RESIDENCE DES CLAIRES FONTAINES	
65	BULTEZ J Louis	29 Res Claires Fontaines	
66	OLEK Yohan	47 Res Claires Fontaines	
67	WATELIER MARTINE	40, Résidence Claires Fontaines	
68	WATELIER PHILIPPE	40, Résidence Claires Fontaines	
69	WATELIER REBECCA	40, Résidence Claires Fontaines	
70	DEWARY Richard	38, Résidence Claires Fontaines	
71	DEWARY Nyriam	38, Résidence Claires Fontaines	
72	GRIILLET Evelyne	32 Residence Claires Fontaines	
73	FLISIAK Nicole	37 Res. Claires Fontaines	
74	FRISIAK Jean Michel	" "	
75	JASZCZ Edmund	56 Residence Claires Fontaines	
76	Chabonata Eric	55 residence claires Fontaines	
77	Grabowski Bernard	55 Res des Claires Fontaines	
78	DAVID gail	37 rue Racine	
79	JARCZYNSKA TANGUY	29 rue Racine	
80	Lapote Genevieve	30 Rue Racine	
81	CAPPE HENRI	24 Rue Racine	
82	CAPPE Jorette	24 Rue Racine	
83	plecho of Nairame	23 Rue Racine	
84	BIATEK Ann Marie	14 Rue Racine	
85	BUQUET Gerard	15 Rue Racine	
86	Buquet Juste	15, rue Racine	

# NON à l'usine d'enrobés sur la zone économique de la fosse 13 de Sains en Gohelle.

N°	Noms Prénoms	Adresses	Signatures
87	LHERITTE Gerald	11 Rue Racine	
88	LUDNICEZAK Mariane	10 RUE Racine	
89	GOZDE Chikim	74, Rue Victor Hugo Hermin. 81	
90	Delannoy Chantal	19 Res les Claires Fontaines	
91	Delannoy Jean	19 Res les Claires Fontaines	
92	Siczy Irene	10 Desid Jean Moulin	
93	Goquet Annie	N° 2 Rue Diderot Hermin	
94	Nelly Bronquart	39 Res Jean Moulin	
95	Caron Jean Marie	4 rés Jean Moulin	
96	Caron Annie	4 rés Jean Moulin	
97	Flament David	2 résidence Pasteur	
98	Flament Raoulia	2 résidence Pasteur	
99	LE CAMN Franck	7 Res. Pasteur	
100	FECANER Valerie	6 Res Pasteur S. en G	
101	CABARET Laurent	6 Res Pasteur S en G	
102	ZANDEK Emilienne	6 Bd Castelneau S en G	
103	Durignat Liliane	18 Residence Jean moulin	
104	M <sup>me</sup> COSSANT Bernadette	13 Residence Jean moulin	
105	M <sup>me</sup> MADEC Cecilia	20 rue Alexandre Hermin	
106	M <sup>me</sup> Madec Gwennelle	20 rue Alexandre Hermin Hermin Gaspigny	



Gluzok Sébastien  
12 rue Victor Hugo  
62114 Sains en Gohelle

Lettre ouverte,  
A Mr le Maire de Sains en Gohelle

Monsieur le Maire,

Je suis Habitant de Sains en Gohelle depuis 2012. Je souhaite que notre ville s'embellisse et que la vie y soit agréable. J'habite à proximité immédiate de la zone d'activité de la fosse 13 (200 mètres environ) et je constate que la nature se dégrade rapidement autour de cette zone (détritus déposés de manière sauvage...) depuis des années. J'ai appris avec stupeur il y a quinze jours l'installation prochaine d'une nouvelle usine d'enrobés sur une parcelle de 6 ha à proximité de l'usine actuelle.

J'ai appris également par le journal qu'une décision en faveur de cette implantation a été prise en conseil municipal le 25/02 à 24 voix pour et 4 voix contre : quel avis d'expert avez-vous sollicité pour prendre une décision aussi grave pour l'avenir de tous ? il me semble inadmissible que la population ait été mise au courant aussi tardivement vu l'enjeu environnemental et la date d'acceptation du projet.

Etant docteur en chimie organique et en sciences du médicament (doctorat de l'université de Lille 2). Je suis auteur de plusieurs publications internationales en chimie médicinale et d'un brevet. Je souhaiterais vous informer des risques de pollution par des molécules hautement toxiques que ne manquera pas de provoquer l'installation d'une nouvelle unité de production d'enrobés à proximité des habitations. J'ai travaillé pendant 10 ans pour mettre au point de nouvelles molécules contre le cancer et je suis outré que des projets de ce type puissent trouver une place à proximité immédiate des habitations. Ayant manipulé directement de nombreux solvants et produits chimiques je connais les dangers du contact avec ces composés par voie d'inhalation ou d'ingestion. Je travaillais sous hotte et avec d'extrêmes précautions pour manipuler ces composés très toxiques.

Le chauffage de dérivés de fioul lourd pour procéder à l'enrobage dégage de nombreuses molécules très toxiques et hautement cancérigènes par inhalation. Ces molécules ne seront évidemment pas retenues par les filtres aussi performants soient t'ils puisque ceux-ci ne vont retenir par définition que les particules solides. Je vous rappelle que le diesel est abandonné progressivement car les nanoparticules dégagées échappent aux filtres les plus performants et aux procédés catalytiques.

Nous parlons cette fois de molécules et non de particules qui seront rejetées directement à proximité des habitations, des écoles et de la population riveraine sans compter des fermes de la ville qui produisent directement des légumes de consommation (Rue Victor Hugo). La pollution par ces molécules est irréversible et contaminera les champs et toute la chaîne alimentaire pour des centaines d'années.

Il vous appartient de prendre conscience que l'impact écologique sera irréversible pour notre ville. Le bénéfice économique semble bien négligeable au vu de la santé de toute une population. Certes les

riverains immédiats seront les plus impactés mais le reste de la ville et des villages alentour seront impactés et nous verrons les cas de problèmes pulmonaires et de cancer augmenter dans le temps.

Je ne parle même pas des nuisances sonores et les odeurs de bitume que nous subissons déjà au quotidien avec le passage dans notre rue de camions et fourgons qui se rendent dans la zone industrielle. La multiplication de ces nuisances sera un désastre pour notre environnement. 220000t annuels représentent l'équivalent du cargo qui a bloqué le canal de Suez !!!

Ne sacrifiez pas le peu de nature qui reste dans notre environnement.

Je vous prie, d'agréer Mr le maire mes sincères salutations

Sébastien Gluszok,

PhD Chimie organique et sciences du médicament



Sébastien en gelée  
le 30/03/2021

Les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) comprennent plusieurs centaines de molécules dérivées de la houille ou du pétrole ou de la pyrolyse ou de la combustion incomplète des matières organiques.

L'IARC a classé

- comme cancérigène pour l'homme (groupe 1) le benzo[a]-pyrène (BaP), la gazéification du charbon, la production de coke, la distillation de la houille, le ramonage des cheminées, **les travaux de revêtement routier et d'étanchéité aux goudrons de houille** et la production d'aluminium ;

- et en probablement cancérigènes pour l'homme (groupe 2A) : le dibenz[a,h]anthracène, le cyclopenta[cd]pyrène, le dibenzo[a,l]-pyrène, les créosotes, la fabrication d'électrodes de carbone. De plus ils peuvent agir en synergie avec d'autres agents carcinogènes notamment les UV.

Ces substances peuvent être retrouvées en milieu professionnel dans les produits suivants : goudron, créosote, brais de houille, asphalte et bitume (dérivés du pétrole), gaz de fours à coke, huiles minérales usagées, suies, gaz d'échappement, noir de carbone.

Le pouvoir carcinogène humain est très retardé par rapport à l'exposition au toxique (entre 15 et 25 ans).

Cliniquement, ces molécules sont responsables de kératoses, des macules hyperpigmentées, des tumeurs bénignes (papillomes, kérato-acanthomes) au potentiel évolutif important vers des lésions néoplasiques, et des tumeurs malignes (carcinomes baso-cellulaires parfois extrêmement nombreux, carcinomes épidermoïdes) apparaissant de novo ou après l'évolution d'une lésion papillomateuse bénigne. Ces lésions sont situées surtout sur les zones de contact avec le toxique. En cas d'exposition concomitante aux UV, une photodistribution est possible (effet synergique avec les UV) .

Professions exposées : Les principaux secteurs d'activité concernés sont l'usinage et le traitement des métaux avec travaux exposant aux huiles minérales peu ou non raffinées, travaux de ramonage et d'entretien des chaudières et de cheminées (contact avec la suie de combustion de produits pétroliers), les mines et industries extractives, la fonderie sidérurgique notamment les hauts-fourneaux, les cockeries et les usines à gaz avec manipulation fabrication de goudrons, huiles et brais de houille, créosote.

1 : Verrues du brai chez un cheminot qui a manipulé pendant plus de 20 ans de la créosote pour protéger des billes de chemin de fer avec début de dégénérescence de deux lésions en carcinome épidermoïde



© D. Tennstedt U.C.L.

# Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)

## Messages clés

- Les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) sont des **constituants naturels du charbon et du pétrole, ou qui proviennent de la combustion incomplète de matières organiques** telles que les carburants, le bois, le tabac. Ils sont présents dans l'air, l'eau ou l'alimentation.
- Le **benzo[a]pyrène**, substance qui se trouve dans un bon nombre de mélanges de HAP en proportion relativement constante (environ 10%), **est un cancérogène avéré** (groupe 1 du CIRC).
- Trois autres HAP sont classés **cancérogènes probables** (groupe 2A du CIRC) : cyclopenta[c,d]pyrène, dibenzo[a,h]anthracène et dibenzo[a,l]pyrène), et 11 autres sont classés **cancérogènes possibles** (groupe 2B).
- Pour un non fumeur, la **principale voie d'exposition aux HAP est l'alimentation**: la contamination des aliments peut se faire par dépôt atmosphérique (végétaux), accumulation dans les espèces animales (viandes, poissons), ou lors de la préparation des aliments au charbon de bois.
- La **seconde source d'exposition aux HAP est l'air ambiant**, principalement par la fumée de tabac et les gaz d'échappement des véhicules.
- Les **tableaux de maladies professionnelles 16 bis et 36 bis du régime général** reconnaissent des cancers en lien avec des expositions à des dérivés du pétrole, aux goudrons, huiles et brais de houille, et aux suies de combustion du charbon. Il s'agit des carcinomes de la peau, le cancer broncho-pulmonaire, et les tumeurs des voies urinaires.
- Le **protocole d'Aarhus** a mené à la réduction des émissions de HAP dans les années 90, principalement du fait de la baisse de la consommation de bois dans le secteur résidentiel. La directive européenne 2004/107/CE fixe pour le benzo[a]pyrène une valeur limite annuelle de  $1 \text{ ng/m}^3$  et un objectif à long terme de  $0,1 \text{ ng/m}^3$ .

- Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) : présentation générale
- Sources et voies d'exposition aux HAP
  - Population générale
    - Voie par ingestion
    - Voie par inhalation
    - Produits contenant des HAP
  - Exposition professionnelle aux HAP
- Cancers et HAP
- Réglementation des HAP

## Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) : présentation générale

Les hydrocarbures aromatiques polycycliques, souvent abrégés en HAP, sont des constituants naturels du charbon et du pétrole. Ils peuvent aussi être issus de la combustion incomplète de matières organiques diverses telles que les carburants, le bois, le tabac... Dans l'environnement (air, eau, aliments...), on les trouve généralement liés aux particules issues de la combustion ou de l'usure des matériaux qui les contiennent, ou sous forme gazeuse dans l'air, pour les plus légers d'entre eux.

Les HAP se présentent sous la forme de divers mélanges de plus d'une centaine de composés différents qui varient selon la source d'émission.

La grande diversité des HAP et le coût des dosages limitent les analyses qui permettraient leur identification courante dans l'environnement. On procède généralement à l'analyse de 16 HAP que l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des Etats-Unis a classés dans sa liste des polluants prioritaires dans les années 80. On considère que ceux-ci sont représentatifs de l'ensemble des HAP.

Les analyses se limitent souvent au seul benzo[a]pyrène (abrégé en B[a]P) qui se trouve toujours en proportion relativement constante (environ 10%) dans un bon nombre de mélanges de HAP. Le B[a]P appartient à la famille chimique des HAP contenant une centaine de composés. C'est la molécule de référence de cette famille du fait de sa cancérogénicité ; elle est plus particulièrement suivie parmi les HAP dans les atmosphères (source : substitution-cmr.fr).

## Sources et voies d'exposition aux HAP

## Population générale

Les sources nombreuses et variées des HAP sont à l'origine d'une présence assez importante dans l'environnement, à la fois dans les eaux (surtout dans les sédiments et les matières en suspension), dans les sols et dans l'air ambiant.

D'après une étude canadienne, les incendies de forêt et les volcans émettent une grande quantité de HAP dans l'air ambiant (47%), puis viennent certains procédés industriels (30%), le chauffage urbain (11%) les brûlages agricoles (8%), les transports (gaz d'échappement automobiles) (4%), les feux domestiques et la fumée de cigarette (HAP, rapport d'évaluation du gouvernement canadien, 1994). Les rejets d'hydrocarbures pétroliers dans les eaux sont également une source de pollution importante, et sont responsables de la contamination des organismes marins ou d'eau douce (Afssa, 2003).

Pour un non fumeur, l'alimentation est la principale voie d'exposition aux HAP. La contamination des aliments peut se faire par le dépôt de particules aériennes sur les végétaux, accumulation dans les espèces animales (viandes, poissons), ou lors de la préparation des aliments au charbon de bois. Les HAP présents dans l'eau de boisson représenteraient 1% de l'apport alimentaire total en HAP (Afssa, 2000). La deuxième voie d'exposition de l'homme aux HAP est l'inhalation dans l'air ambiant (intérieur ou extérieur).

### ■ Par ingestion

L'Autorité européenne de sécurité des aliments considère huit HAP cancérigènes lorsqu'ils sont présents dans les denrées alimentaires (EFSA, 2008). C'est le cas du B[a]P et du dibenzo[a,h]anthracène (voir la [Fiche classement des HAP](#)).

Concernant le B[a]P, des études conduites dans différents pays européens ont estimé que l'ingestion quotidienne moyenne de variait de 50 à 290 ng/adulte (Scientific committee on food, 2002).

Les catégories d'aliments dans lesquelles on retrouve le plus de HAP sont les céréales et produits à base de céréales, ainsi que les produits de la mer et dérivés. De même, l'utilisation d'huiles et de graisses végétales et la consommation de café expose la population aux HAP.

Enfin, les modes de cuisson tels que les grillades, le rôissage, le fumage et notamment la préparation d'aliments grillés ou rôtis au charbon de bois, peuvent augmenter la concentration de HAP dans les aliments préparés (EFSA, 2008). Pour les fumeurs, la consommation de tabac peut également être significative.

Dans le domaine de l'eau, on répertorie cinq substances : le benzo[a]pyrène, le benzo[b]fluoranthène, le benzo[ghi]pérylène, le benzo[k]fluoranthène et l'indéno[1,2,3-cd]pyrène. S'y ajoutent trois autres considérées séparément : l'anthracène (dangereuse prioritaire), le naphthalène et le fluoranthène.

### ■ Par inhalation

La majorité des HAP respirés provient de la fumée du tabac. Un fumeur consommant 20 cigarettes par jour absorbe quotidiennement en moyenne 105 ng de B[a]P et une personne exposée au tabagisme passif 40 ng (EFSA, 2008).

A l'extérieur, les concentrations de HAP sont très variables : les gaz d'échappement émis par les voitures, majoritairement les diesels représentent la source principale d'exposition aux HAP. A plus petite échelle, les gaines de câblages ainsi que l'abrasion des pneus peuvent dégager de faibles quantités de HAP. Ainsi, les émissions de B[a]P sont en moyenne de 0.2 ng/m<sup>3</sup> en milieu rural. Dans les villes, elles varient de 1 à 10 ng/m<sup>3</sup>, les valeurs les plus élevées se situant au voisinage des voies à fort trafic et d'émissions industrielles.

Dans l'air intérieur, les composés les plus fréquemment détectés sont le phénanthrène, le fluoranthène, le pyrène et le chrysène. Les poêles qui fonctionnent mal ont tendance à augmenter le taux de HAP d'une pièce.

### ■ Produits contenant des HAP

On trouve beaucoup de HAP dans les goudrons issus de la houille et les produits qu'ils traitent (asphalte, plaques bitumées, colorants organiques...). Les HAP d'origine fossile rentrent également dans la composition des huiles de dilution, qui sont mélangées aux caoutchoucs utilisés dans la fabrication des pneus, par exemple.

Ci-dessous sont présentées les concentrations en benzo[a]pyrène de divers produits, en milligramme par kilogramme (mg/kg) (ordre de grandeur) (Ouvrage collectif INRS, 2009) :

- o Brai de houille : 10 000 mg/kg
- o Goudron de houille : 7 500 mg/kg
- o Huile de houille : 300 mg/kg
- o Créosote : 100 mg/kg
- o Huile de vidange usée : 5 mg/kg
- o Goudron de bois : 4 mg/kg
- o Bitume de pétrole : 1 mg/kg
- o Fuel domestique : 0,5 mg/kg
- o Graisse : 0,5 mg/kg

La peau peut absorber des HAP lorsqu'elle se trouve en contact direct avec des produits contenant des poussières de HAP, ou au contact de matériaux en contenant tels que le bois créosoté, des chaussures en caoutchouc ou des outils ayant un manche gainé (OFSP, 2008).

L'ensemble de ces produits sont le plus souvent présents dans les lieux professionnels.

#### Exposition professionnelle aux HAP

L'exposition professionnelle aux HAP concernerait près de 1,6 millions de salariés en France (Ministère de l'emploi, 2005) plaçant les HAP en tête des composés responsables de cancers professionnels.

Les principales industries émettrices de quantités importantes d'HAP sont caractérisées par des procédés utilisant des produits dérivés de la houille : goudron et brai de houille. Ces industries sont les suivantes :

- Cokeries produisant du coke à partir de distillation de la houille
- Sidérurgie par l'utilisation du coke
- Production d'électrodes en carbone à partir du brai
- Electrolyse de l'aluminium et production de silicium principalement par l'utilisation d'électrodes composées de brai de houille, mais également de pâte de brai nécessaire à la réfection des fours.
- Imprégnation du bois avec l'utilisation de créosote
- Aciérie

Les niveaux d'HAP sont beaucoup plus faibles dans les secteurs utilisant des produits dérivés du pétrole tels que la fabrication de pneus à travers l'utilisation de noir de carbone entrant dans la fabrication du caoutchouc, les industries pétrochimiques et industries du bitume et goudron, et la mécanique avec l'utilisation d'huiles et de graisses.

Plusieurs cancers potentiellement liés aux HAP sont listés dans des tableaux de maladies professionnelles. Seuls certains secteurs d'activités ou modalités d'exposition correspondent à ces tableaux (utilisation de dérivés de la houille, suie de combustion du charbon, certains dérivés pétroliers et leurs produits de combustion).

Des tableaux de maladies professionnelles se rapportent à des produits incluant des HAP. Il s'agit des tableaux 16 bis et 36 bis du Régime général qui ont fait l'objet d'une mise à jour par un décret de janvier 2009. Le 16 bis permet la reconnaissance pour certains travaux exposant à la houille et au charbon de trois cancers : le carcinome de la peau, le cancer broncho-pulmonaire et les tumeurs des voies urinaires (vessie, voies excrétrices supérieures), sous réserve d'une exposition de 10 ans. Le tableau 36 bis fournit quant à lui, la liste limitative des travaux susceptibles de provoquer le carcinome de la peau, sous réserve d'une exposition minimale de 10 ans.

L'Inserm estime que le risque du cancer du poumon lié à une exposition professionnelle aux HAP est 2 à 3 fois plus élevé que celui de l'exposition environnementale à ces substances, durant la vie entière (Inserm, 2008).

Tableau : Classification par le CIRC et l'UE de plusieurs HAP, ou préparations et secteurs d'activités émettant des HAP



	CIRC	Union Européenne
HAP		
Benzo[a]pyrène 2B 2	1	2
Dibenzo[a,h]anthracène	2A	2
Benzo[a]anthracène	2B	2
Benzo[e]pyrène	2B	2
Benzo[b]fluoranthène	2B	2
Benzo[j]fluoranthène	2B	2
Benzo[k]fluoranthène	2B	2
Chrysène	2B	2
Indéno[1,2,3,c,d]pyrène	2B	nc
Naphtalène	2B	nc
Produits et secteurs d'activité		
Goudron et brai de houille	1	1
Huiles minérales	1	1
Suies	1	
Fumée de tabac	1	
Cokerie, aluminium	1	1
Gazéification du charbon	1	1
Fonderie de fer et d'acier	1	
Créosote	2A	

Emissions diesel	2A	2
Raffinage du pétrole	2A	
Extrait noir de charbon	2B	
Ne : non communiqué Emissions essence	2B	

## Cancers et HAP

Le CIRC a réévalué les effets cancérogènes des HAP, et en a classé 15 parmi les substances cancérogènes avérés, probables ou peut-être cancérogènes (2008).

Le benzo[a]pyrène est classé cancérogène avéré (groupe 1). Le B[a]P est également classé CMR\* de catégorie 2 par l'union Européenne ; ce qui correspond à de fortes présomptions d'effet cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction.

Trois HAP sont classés cancérogènes probables (groupe 2A) : le cyclopenta[c,d]pyrène, le dibenzo[a,h]anthracène et le dibenzo[a,l]pyrène.

Onze autres composés sont classés par le CIRC cancérogènes possibles (groupe 2B). D'autres composés évalués ont été considérés comme inclassables (groupe 3).

L'exposition aux HAP est classée cancérogène avéré pour le cancer du poumon et le cancer de la peau (groupe 1). Certains procédés industriels sont également classés dans le groupe 1 en raison des niveaux d'exposition aux HAP dans ces industries (cokeries, production d'aluminium, production et utilisation du goudron de houille...) (CIRC, 2008). Riches en HAP, les gaz et fumées d'échappement des moteurs diesel sont classés cancérogènes probables (groupe 2A) par le CIRC, le poumon et la vessie étant les organes cibles identifiés.

Tableau : Indications de cancérogénicité chez l'homme et de génotoxicité comme principal mécanisme d'agents classés groupe 1. Traduction à partir du tableau figurant dans l'article du Lancet Oncology, "Evidence for carcinogenicity in humans and for genotoxicity as the main mechanism of the Group-1 agents assessed", CIRC, 2009 ([www.thelancet.com/oncology](http://www.thelancet.com/oncology) Vol 10 December 2009).

Exposition aux HAP	Sites ou types de tumeurs avec indications suffisantes chez l'homme	Sites ou types de tumeurs avec indications limitées chez l'homme	Indications de génotoxicité comme mécanisme principal
Benzo[a]pyrène	-	-	Forte (groupe 1)
Suie (ramonage)	Peau, Poumon	Vessie	Modérée
Gazéification du charbon	Poumon	-	Forte
Distillation du goudron	Peau	-	Forte
Production de coke	Poumon	-	Forte

Emplacement du goudron (pavage, toiture)	Poumon	Vessie	Forte
Production d'aluminium	Poumon, Vessie		Faible/Modérée

## Réglementation et HAP

Compte tenu de leurs caractéristiques, la gestion des risques liés aux HAP appelle une réponse globale au niveau mondial.

Dans le cadre de la CEE-NU et de la convention de Genève sur la pollution atmosphérique longue distance, le protocole d'Aarhus visait une réduction des émissions de HAP en dessous des niveaux de 1990. Adopté le 24 juin 1998, et entré en vigueur le 23 octobre 2003, il a été ratifié par la France le 25 juillet 2003. L'objectif a été atteint dès 1994. Cette baisse est principalement à mettre à l'actif du secteur résidentiel et s'explique par une baisse sensible de la consommation de bois, associée à un renouvellement progressif des équipements utilisés. L'évolution des émissions suit d'assez près celle des conditions climatiques, traduisant ainsi le lien entre les émissions et la consommation d'énergie. Il n'est pas attendu d'évolution significative au cours des prochaines années (IFEN, 2008).

La Commission européenne a adopté la directive 2004/107/CE concernant l'arsenic, le cadmium, le mercure, le nickel et les hydrocarbures aromatiques polycycliques dans l'air ambiant, directive fille de la directive-cadre 96/62/CE sur l'évaluation et la gestion de l'air ambiant. Cette directive européenne vise à prendre en considération les concentrations de HAP dans l'environnement, et fixe pour le benzo[a]pyrène une valeur limite en moyenne annuelle de 1 ng/m<sup>3</sup> et un objectif à long terme de 0,1 ng/m<sup>3</sup>. Il n'y a pas de réglementation pour les émissions d'HAP dans le cas des incinérateurs d'ordures ménagères.

L'Union européenne renforce les limites d'émissions polluantes applicables aux véhicules routiers légers, notamment en ce qui concerne les émissions de particules et d'oxydes d'azote. Il s'agit des normes Euro 5 et Euro 6 en vue de limiter la pollution causée par les véhicules routiers. Il existe ainsi des limites d'émissions pour chaque catégorie d'émissions polluantes et pour différents types de véhicules, reprises dans l'annexe I du règlement (règlement CE n° 715/2007).

Une attention croissante est également portée à la qualité de l'air intérieur, avec en particulier la création par les pouvoirs publics, en 2001, de l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur (OQAI), piloté par le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB). Le deuxième plan national santé environnement (2009-14) confirme la priorité de disposer de valeurs repères qui permettent de positionner les niveaux observés par rapport à des critères sanitaires.

En 2005, la Commission Européenne a proposé une valeur guide pour le naphtalène égale à 10 µg.m<sup>-3</sup>. Les conclusions de l'expertise collective de l'AFSSET en 2009 indiquent qu'aucune valeur guide de qualité d'air intérieur (VGAI) à court-terme et intermédiaire ne peut être proposée en l'absence de valeur guide et de valeur toxicologique de référence (VTR). Seule une valeur guide pour des expositions chroniques au naphtalène associées à des effets non cancérogènes est proposée, soit une VGAI long terme de 10 µg.m<sup>-3</sup> pour une exposition supérieure à un an. Il a été considéré que les effets cancérogènes n'étaient pas suffisamment établis chez l'Homme pour les prendre en considération dans la proposition d'une VGAI (AFSSET, 2009).

Auteur : Département Cancer Environnement

Sources

réactionnelles : [Anses](#), [CIRC](#), [CSTB](#), [DARES](#), [DRIRE](#), [EFSA](#), [IFEN](#), [INCa](#), [INERIS](#), [INRS](#), [InVS](#), [Inserm](#), [OQAI](#), [OFSP](#)



## Nos fiches sur ce thème

- Classification des HAP
- Naphtalène
- Particules diesel et pollution atmosphérique
- Suie et carbone suie
- Tabac
- Cancer du poumon
- Cancer de la vessie
- Classification des substances cancérigènes par le Centre International de Recherche sur le Cancer
- Polluants Organiques Persistants (POP)
- Article traduit en français : Revue des cancérigènes pour l'Homme – F : Agents chimiques et risques

## Pour aller plus loin

### Etudes et publications scientifiques

- ORS, 2009 : Pollution atmosphérique de proximité liée au trafic : expositions et effets sanitaires
- DARES, 2005 : Huit produits cancérigènes parmi les plus fréquents, Enquête Sumer
- IARC, 2010 : Pollution, Part 1, Some Non-heterocyclic Polycyclic Aromatic Hydrocarbons and [...]
- CIRC, 2005 : Carcinogenicity of polycyclic aromatic hydrocarbons
- Xue W et al. 2005 : Metabolic activation of polycyclic and heterocyclic aromatic hydrocarbons [...]
- Zmirou D et al. 2000 : Personal exposure to atmospheric PAH in a general adult population and [...]
- INRS, 2009 : de l'étude EXPORISQ-HAP : cartographie de l'exposition professionnelle aux [...]
- OMS, 1998 : Polynuclear aromatic hydrocarbons. Guidelines for drinking water quality, 2nd ed. Addend

### Rapports et textes officiels

### Informations des publics

- Code Européen contre le Cancer: Encadré 4 Hydrocarbures aromatiques polycycliques
- Environnement risques et santé, 2007 : Adduits à l'ADN liés aux hydrocarbures aromatiques [...]
- INRS, 2015 : Fiche d'aide au repérage - Cuisson d'aliments dans des bains de friture
- INRS, 2015 : Fiche d'aide au repérage - Fabrication de panneaux de bois
- INRS, 2015 : Fiche d'aide au repérage - Fabrication de peintures
- INRS, 2015 : Fiche d'aide au repérage - Fabrication de produits béton
- INRS, 2015 : Fiche d'aide au repérage - Faïencerie
- INRS, 2015 : Fiche d'aide au repérage - Pose de revêtements routiers
- INRS, 2015 : Fiche d'aide au repérage - Soudage / brasage des métaux
- Office fédéral de la santé publique suisse, 2008 : Dossier HAP
- INRS, 2017 : Dossier Agir sur le risque chimique en entreprise
- INRS, 2013: Travailler avec des produits chimiques, pensez prévention des risques

- INRS, 2009 : Fiche Biotox : Surveillance biologique de l'exposition aux HAP, dosage 1-Hydroxypyrene
- INRS, 2009 : Ouvrage collectif sous la direction de Michel Héry, Cancers de la vessie [...]

## Dossiers et autres ressources

- Afsset, 2008 : Fiches CMR : site Substitution CMR
- CMR, 2008 : Réglementation et suivi médical : présentation par B. Stadler et F Jacquet
- INRS, 2007 : Techniques de prélèvement et d'analyse des HAP dans les locaux de travail
- INRS, Fiche toxicologique sur le benzo[a]pyrène
- Site des monographies du CIRC
- Tarantini A., 2009 : Modulation de la génotoxicité des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)
- [Techno sciences. Présentation du pétrole](#)

## PROJET DE NOUVELLE USINE D'ENROBES DANS LA ZONE D'ACTIVITE

### Rétablir certaines vérités

Mesdames, Messieurs,

Nous déplorons la campagne de désinformation en cours pour dénigrer le projet de remplacement de notre unité de production d'enrobés qui existe depuis plus de 40 ans sur votre commune. Les propos tenus sur les réseaux sociaux et tracts édités par certains opposants à ce projet, dont le contenu est douteux voire diffamatoire, perturbent le bon déroulement de la consultation publique d'autant plus que, compte tenu des règles sanitaires en vigueur, nous disposons de peu de moyens pour y répondre (organisation d'une réunion publique ou visites de sites).

Nous avons à cœur de rétablir certaines vérités en toute transparence :

- Notre projet vise à investir pour remplacer l'unité de production actuelle, qui a été mise en service en 1979, par une nouvelle usine d'enrobés : **NON IL NE S'AGIT DONC PAS D'UNE USINE SUPPLEMENTAIRE !**
- Cette nouvelle usine produira les mêmes quantités annuelles d'enrobés utiles pour les projets d'entretien des infrastructures routières de la région (A26 et A21, RD301 ; RD 939, réseaux routiers communaux et intercommunaux). **NON IL N'Y AURA PAS PLUS DE CAMIONS ET LEUR TRAJET SERA RIGOREUSEMENT LE MÊME POUR REJOINDRE L'ECHANGEUR AUTOROUTIER !**
- Nous sommes disposés à investir 6 millions d'euros pour construire une nouvelle usine qui bénéficiera de la technologie la plus récente sur le marché, ce qui permettra, entre autres :
  - de réduire les consommations énergétiques de 40%,
  - de recycler jusqu'à 50% d'agrégats d'enrobés provenant du rabotage de vos routes,
  - d'encore mieux maîtriser les bruits d'exploitation et supprimer les odeurs grâce à un bardage intégral de l'usine, ainsi que les envols de poussières (stockage des sables sous hangar en particulier)
- Sur le terrain de l'ancienne usine qui sera démontée, nous continuerons nos activités de recyclage de matériaux de démolition. **NON IL N'Y AURA PAS DE NOUVELLE USINE DE CONCASSAGE A COTE DE NOTRE FUTURE USINE D'ENROBES !**

Notre Groupe dispose d'un savoir-faire reconnu dans la fabrication d'enrobés à chaud par l'exploitation de plus de 200 usines en France, dont celle que vous connaissez dans la zone d'activité de votre commune (notre filiale Artois Enrobés) qui a produit plus de 3 millions de tonnes d'enrobés depuis 40 ans sans porter atteinte à son environnement ou sans dévaloriser l'immobilier dans votre commune comme cela a pu être lu sur certains contenus dont la motivation principale est de chercher à vous manipuler.

Sachez que nous restons à votre écoute et à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

La Direction de Sté Pas de Calais Enrobés

Contacts : [herve.capelle@eurovia.com](mailto:herve.capelle@eurovia.com)

[eleclercq.ae@wanadoo.fr](mailto:eleclercq.ae@wanadoo.fr)

Le 5 avril 2021

Préfecture du Pas-de-Calais  
Direction de la Coordination des Politiques  
Publiques et de l'Appui Territorial Bureau des  
Installations Classées, de l'Utilité Publique et de  
l'Environnement  
[pref-dage-bpup@pas-de-calais.gouv.fr](mailto:pref-dage-bpup@pas-de-calais.gouv.fr)

Objet : avis de FNE Hauts-de-France

Consultation du public pour l'implantation d'une usine d'enrobés à chaud S.A.S PAS-DE-CALAIS ENROBES sur la commune de Sains-en-Gohelle (62114), du 08 mars au 08 avril 2021

## PREAMBULE

France Nature Environnement Hauts-de-France rassemble des associations des 5 départements allant de Château Thierry à Dunkerque avec l'objectif la préservation de la nature et de l'environnement. Elle regroupe à ce jour plus de 8700 adhérents indirects regroupés dans une quinzaine d'associations locales et régionales, de Picardie et du Nord Pas de Calais dont les actions couvrent les thématiques suivantes : énergie, déchets, qualité de l'air, agriculture-élevage, biodiversité, aménagement du territoire...

FNE hauts-de-France est affilié à la fédération nationale FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT, porte-parole de près de 850000 adhérents des 3500 associations regroupées au sein de 80 organisations adhérentes sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultra marin.

**FNE hauts de France Donne un avis défavorable au projet de la Société PAS de Calais Enrobés, principalement en raison :**

- Des risques pour la santé des habitats riverains et plus éloignés, des nuisances sonores, produites par les transports incessants plus de 76 camions jours de 6 du matin à la fin d'après-midi.
- De la pollution de l'air liées aux rejets par fumée et leur dépôt sur les cultures environnantes.

**De manière plus détaillée, nous listons ci-dessous les effets avérés sur la santé :**

Une fois chauffé, le bitume émet des fumées pouvant contenir des substances dangereuses pour la santé des salariés exposés. Toux, maux de tête, perte d'appétit sont notamment observés. Le bitume n'est pas référencé dans la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (CLP), qui permet d'assurer que les dangers présentés par les substances chimiques soient clairement communiqués aux travailleurs et aux consommateurs de l'Union européenne. En effet, dans des conditions normales de température et de pression atmosphérique, le bitume ne présente pas de dangers.

En revanche, lorsque le bitume est chauffé à des températures pouvant atteindre ou dépasser 210°C, il émet des fumées pouvant contenir des substances dangereuses (hydrocarbures aromatiques

polycycliques, hydrocarbures linéaires, aromatiques etc.). Le caractère irritant des fumées de bitume pour les voies respiratoires a été prouvé dans plusieurs études.

**Les fumées de bitume** contiennent des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dont le Benzo[a]Pyrène (BaP), le naphthalène, le pyrène. La présence du BaP dans les enrobés bitumineux est de l'ordre du mg/kg, (substance classée officiellement par le CLP comme cancérigène de catégorie 1b, susceptible de provoquer le cancer). La concentration de ces produits dans les fumées est faible, largement en dessous des valeurs limite d'exposition professionnelle (VLEP), quand elles existent, mais le nombre de substances différentes émises est important. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a ainsi classé l'exposition aux fumées de bitumes lors des travaux de revêtements routiers comme possiblement cancérigène pour l'homme (groupe 2B).

**Le bitume oxydé** est pour sa part utilisé à des températures encore plus élevées, pouvant dépasser les 210°C. La présence des huiles de fluxage et l'élévation de la température d'utilisation se combinent pour entraîner une augmentation de la concentration en HAP dans les fumées. L'exposition aux fumées de bitumes lors des travaux d'étanchéité a donc été classée par le CIRC comme probablement cancérigène pour l'homme (groupe 2A). Augmenter la température du bitume de 12°C produit 2 fois plus de fumées de bitume (l'augmenter de 24°C, 4 fois plus, etc.)

**Le goudron de houille**, un cancérigène avéré

Du fait de la présence d'HAP cancérigènes en grande quantité, notamment plusieurs g/kg de Benzo[a]Pyrène (BaP), le goudron et ses dérivés (fluxants houillers) sont classés officiellement par le règlement CLP comme cancérigène catégorie 1a (substance dont le potentiel cancérigène pour l'être humain est avéré) et par le CIRC dans le groupe 1 (agent cancérigène).

Alimentation du finisseur en enrobé sources – INRS

#### **Deux modes d'exposition possibles**

Les salariés peuvent être exposés au bitume et ses dérivés de deux façons :

par inhalation :

Les opérateurs peuvent respirer les fumées dégagées lors de la mise en œuvre du bitume sous toutes ses formes : pur, enrobé routier, asphalte, bande bitumineuse en étanchéité etc. Cette exposition dépend bien sûr de la température à laquelle est chauffé le bitume, mais aussi de la surface d'échange entre le produit bitumineux et l'atmosphère de travail, de la proximité entre l'opérateur et cette surface, etc.

par contact cutané :

Lorsque les fumées de bitume se condensent sur leur peau, leurs vêtements ou les équipements de travail, les opérateurs peuvent également être exposés. Le contact avec les outils et les vêtements salis par le bitume et ses dérivés est donc exposant. L'exposition cutanée peut aussi découler de l'utilisation de solvants : lorsque ces derniers se déposent sur la peau, ils sont susceptibles d'accentuer la pénétration cutanée d'autres polluants.

Le Président  
Thierry DEREUX

